



ROB 2022

Rapport d'Orientation Budgétaire





Pour un Vaucluse attractif, révélateur d'opportunités

Développer les atouts de notre département tout en valorisant les richesses de nos territoires pour renforcer toute l'attractivité du Vaucluse, telle est mon ambition.

Conscients que le contexte actuel est porteur de nombreux défis à relever mais aussi d'opportunités à saisir, nous avons la volonté de prolonger ensemble les actions engagées sous la précédente mandature tout en impulsant une dynamique nouvelle qui permettra au Vaucluse de voir loin et de viser haut, en réponse aux attentes légitimes de tous ses habitants.

La bonne santé financière de l'institution départementale nous permet d'être ambitieux et de faire des choix audacieux.

Permettre, à la fois, de se donner en interne les moyens de développer des services performants et adaptés tout en investissant, sans perdre de temps, pour développer notre territoire et construire un avenir meilleur pour le Vaucluse, voici les orientations budgétaires qui vous sont proposées.

**Dominique SANTONI,
Présidente du Conseil départemental
de Vaucluse**

1. Des choix ambitieux dans un contexte complexe

Endiguer le changement climatique - p 5

Au plan international - p 5, 6

L'Europe - p 7

La France face aux défis de la crise sanitaire - p 8

Le secteur public local : état des lieux et perspectives financières - p 9

Le Conseil départemental de Vaucluse - p 10

- Des marges de manœuvre reconstituées - p 10, 11
- Prospective financière, les fondamentaux financiers sont préservés - p 12, 13, 14, 15,16
- Optimiser la gestion des ressources humaines à court et moyen termes - p 17, 18, 19

Les orientations budgétaires : investir dans les projets, les partenariats et dans les compétences - p 20

2. Investir pour le Vaucluse

Investir dans des politiques cohérentes pour soutenir la structuration de territoires de proximité - p 22

- Investir dans de grands projets - p 22
- Conduire des projets routiers ambitieux et entretenir la qualité du réseau pour une mobilité responsable - p 23
- Permettre aux collégiens de travailler dans les meilleures conditions - p 27
- Promouvoir un Vaucluse connecté - p 29
- Valoriser une agriculture durable pour le Vaucluse - p 31
- Adapter le patrimoine de la collectivité à ses objectifs - p 32

Investir dans l'humain pour un Vaucluse plus solidaire - p 34

- Continuer de protéger tout en investissant dans la prévention - p 34
- Innover dans nos politiques en faveur de l'autonomie - p 36
- Assurer une action sociale efficace au plus proche des Vauclusiens - p 38

Investir pour vivre mieux en Vaucluse - p 40

- Engager une stratégie culturelle ambitieuse - p 40
- Encourager les pratiques sportives - p 41
- Préserver durablement les ressources du Vaucluse - p 43

Investir aux côtés des communes et des intercommunalités - p 44

- Structurer le territoire avec les collectivités locales - p 44
- Soutenir l'action des communes et des EPCI - p 45

Investir pour une modernisation de l'institution départementale - p 48

- Profiter des opportunités du numérique - p 48
- S'engager dans une action durable - p 50



1. DES CHOIX AMBITIEUX DANS UN CONTEXTE COMPLEXE

La crise de la Covid-19 qui frappe l'ensemble de la planète depuis deux ans est venue bouleverser les équilibres politiques, les dépendances économiques et par ricochet, fragiliser les relations internationales. Elle a précipité la segmentation du paysage politique des États souverains et a révélé une méfiance des peuples envers leurs dirigeants alors même que la solidarité s'impose à tous pour relever les multiples défis liés notamment au changement climatique.

Les tensions internationales pour le leadership mondial sont palpables avec la montée en puissance de la Chine qui inquiète en effet aujourd'hui les États-Unis. Ce contexte nouveau entre ces deux grandes puissances laisse craindre pour l'avenir.

La coopération au-delà de ses intérêts pour s'ouvrir à plus d'enjeux collectifs doit être partagée et s'affirmer afin de, dans le contexte actuel, redonner tout son sens au terme « Ensemble ».

« Ensemble » permettrait, alors, en amont des éléments géopolitiques sur lesquels notre influence paraît bien modeste, d'assurer l'efficacité des transitions numériques et surtout énergétiques par des actions responsables individuelles, et surtout collectives, chacun à notre mesure.

Endiguer le changement climatique

La planète est notre bien commun le plus précieux et, à ce titre, sa préservation doit relever d'actions d'envergure et opérationnelles très rapidement. Si les grands sommets internationaux sont indispensables pour que des orientations majeures soient données et que des objectifs partagés et mesurables soient fixés, seules des actions concrètes peuvent permettre de freiner un mouvement qui semble s'emballer.

L'exigence de développement durable impose de prendre en compte de façon primordiale dans la régulation des économies de marché le caractère limité de nos ressources naturelles, et nous devons en maîtriser la consommation. Il s'agit désormais de répondre à nos stricts besoins avec sobriété, afin de préserver la satisfaction de ceux des générations à venir.

Par ailleurs, seule une transition vers des énergies plus propres couplée à une baisse de nos usages pourra permettre un ralentissement des changements climatiques.

Au plan international

De longue date, les affaires intérieures et la politique étrangère des États-Unis pèsent sur la destinée du reste du monde.

Aujourd'hui concurrencés par la Chine, les États-Unis, inquiets, restent néanmoins, à ce jour, une puissance sans rivale dans le domaine de la défense, comme dans ceux de la recherche, de l'innovation et de l'économie.

Au demeurant, malgré leur puissance et leur position encore dominante, les États-Unis ne sont pas à l'abri, à l'instar de l'ensemble des économies de la planète, des effets induits par la crise sanitaire et du surplus actuel de liquidités sur les marchés mondiaux.

La transition numérique souhaitée par nos sociétés et nos administrations doit, elle aussi, intégrer deux prérequis indispensables : permettre à tous un accompagnement dans le changement et encourager une utilisation dictée par la sobriété.

L'industrie numérique a un coût environnemental qui pèse son poids dans la balance du réchauffement climatique et ce, d'une part en raison de l'extraction des métaux rares nécessaires à la fabrication des composants électroniques et, d'autre part, à cause de l'énergie nécessaire au fonctionnement et au refroidissement des serveurs informatiques et autres centres de données qui croissent de manière exponentielle.

C'est dans ce paysage mouvant, qui appelle des choix ambitieux et structurants, qu'évoluent désormais l'ensemble des pays de la planète, dont, pour la plupart d'entre eux, les économies sont durablement impactées.

La crise sanitaire a mis en relief l'interdépendance des économies et, pour certaines d'entre elles, la perte quasi-totale de leur souveraineté en raison de délocalisations industrielles engagées dans les années 80 d'une part et, de l'absence de sources d'énergie sur le territoire national, d'autre part.

La relance post crise sanitaire conjuguée à la raréfaction, parfois organisée, des matières premières, provoque la hausse des prix, ce qui accentue les difficultés.

Pendant de nombreux mois, le virus de la Covid-19 a mis à l'arrêt les économies et a imposé des confinements.

La consommation s'est réduite au point d'évoquer, à l'automne 2020, le spectre de la récession. Afin de s'adapter à cette situation nouvelle, les industries ont réduit la voilure en matière d'offre, ce qui a parfois entraîné des ruptures d'approvisionnement et des lignes de production encore aujourd'hui désorganisées.

Au sortir de cette période de disette, la croissance a été relancée, parfois forte d'une épargne accrue pendant les nombreux mois de sous-consommation.

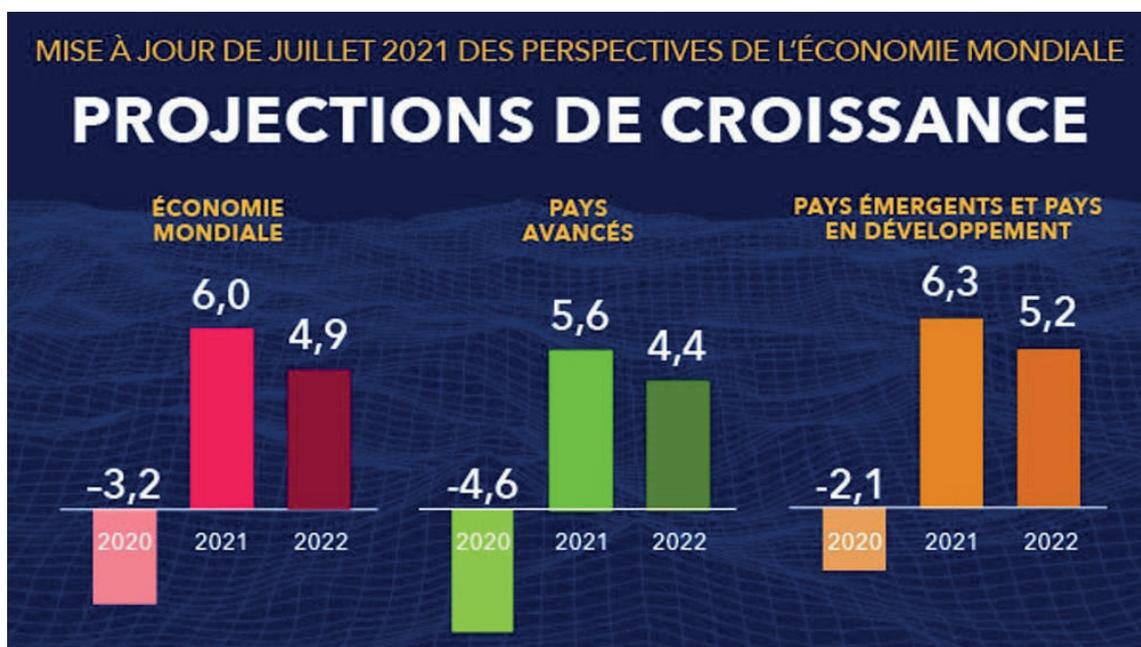
La fourniture de certains produits est aujourd'hui chancelante et cette rareté relative accentue le mouvement de demande par crainte de la pénurie.

Ce mouvement asynchrone entre l'offre et la demande est à lui seul susceptible d'engendrer une hausse des prix des biens et des services.

La hausse du coût des produits impacte ainsi l'ensemble de la chaîne économique jusqu'au consommateur final.

Ainsi, la hausse des prix des énergies (carburant, électricité, gaz...) et celle des matières de base provoquent une tendance inflationniste observée dans la plupart des pays de l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE).

Si cette tendance inflationniste s'avère durable, les banques centrales pourraient être tentées de mener une politique monétaire moins accommodante, concrétisée par une hausse des taux d'intérêt, qui pourrait s'avérer dramatique pour la relance économique et pour les budgets publics par le renchérissement du coût de la dette des États.



Pour le moment, l'économie mondiale reste suspendue aux évolutions sanitaires. Après un recul de 3,2 % en 2020, puis un rebond d'environ 6 % en 2021, la croissance mondiale est attendue à hauteur de 4,6 % en 2022, selon le Fonds Monétaire International (FMI).

Elle devrait être plus soutenue dans les pays émergents ou en développement puisqu'estimée à 5,2 %, contre, en moyenne, 4,7% en 2022, dans la zone euro, ces moyennes cachant bien entendu des disparités importantes entre les pays.

Dans son rapport sur les perspectives de l'économie mondiale, publié juillet dernier, l'institution financière internationale projette une augmentation de 7 % en 2021 et 4,9% en 2022 du produit intérieur brut (PIB) des États-Unis.

L'Europe

Confrontée aux offensives de développement des États-Unis et de la Chine, l'Europe doit désormais asseoir sa légitimité et sa crédibilité au-delà des quelques créneaux, où, à l'exemple de l'industrie spatiale, ses succès incontestables ont montré tout l'intérêt de la coopération.

En effet, la crise sanitaire a mis en relief les inconvénients d'une construction européenne se traduisant à ce jour par des politiques économiques non coordonnées que ce soit pour la conduite à tenir face aux conséquences premières de la crise sanitaire, en matière de mesures de protection des populations, de politique vaccinale ou encore de fermeture des frontières nationales.

Un plan de relance européen doté de 750 milliards d'euros a néanmoins été très rapidement mis en œuvre venant compléter les premières mesures nationales.

A défaut d'avoir été décliné aussi rapidement que l'urgence l'imposait, l'annonce de ce plan a au moins rassuré les investisseurs, permettant ainsi d'atténuer la baisse de la croissance en 2020 par une confiance en l'avenir maintenue.

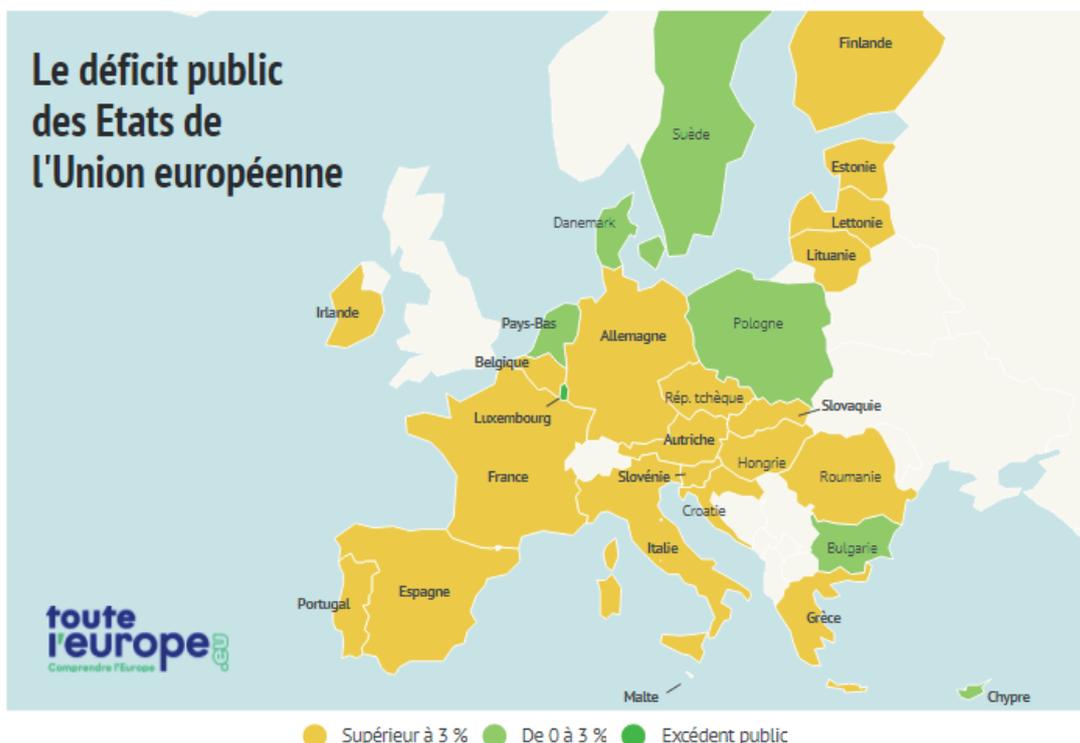
Il reste toutefois à déplorer le manque d'informations financières et pragmatiques pour irriguer rapidement l'économie européenne pourtant en difficulté, en 2020 en particulier. Ce plan, bien que qualifié d'urgence, a ainsi été marqué par un décalage

entre la programmation et les crédits budgétés, l'intégration de projets non matures, la difficulté d'articulation entre les fonds, autant d'obstacles qui interrogent sur l'efficacité du dispositif.

En dépit des incertitudes persistantes liées à la pandémie et aux goulets d'étranglement au niveau de l'offre, la richesse nationale de la zone euro devrait renouer avec son niveau de 2019. Face à un rebond de l'économie plus rapide qu'attendu, la Banque Centrale Européenne (BCE) prévoit une croissance de 4,6% en 2021 et de 4,7% en 2022. Pour 2023, les économistes de l'institut monétaire s'attendent toujours à une croissance de 2,1%.

En net repli par rapport à l'année précédente, le taux de chômage 2021 en Europe devrait être de l'ordre de 8 %, cette moyenne cachant des disparités, la crise ayant en effet affecté particulièrement le marché du travail dans les pays du Sud, comme l'Espagne, l'Italie et la Grèce.

Malgré les craintes d'un retour à l'inflation, il est peu probable que la Banque Centrale Européenne (BCE) augmente ses taux directeurs afin de ne pas casser la croissance économique qui semble repartir. Par ailleurs, cette mesure ne ferait qu'aggraver la charge de la dette publique qui atteint désormais des niveaux jamais enregistrés. L'inflation restera proche mais en-dessous de 2% sur la période de projection jusqu'en 2023.



Déficit public au premier trimestre 2021, en % du produit intérieur brut (PIB)
En gras : pays membres de la zone euro
Source : Eurostat
Données non ajustées (i.e. ni désaisonnalisées ni corrigées des effets de calendrier)

La France face aux défis de la crise sanitaire

Les effets directs ou induits de la crise sanitaire ont tout d'abord conduit le Gouvernement à prendre, dès le printemps 2020, les premières mesures d'urgence à destination des particuliers, des entreprises et des collectivités notamment.

Dans un deuxième temps, en septembre 2020, le plan dénommé « France Relance » doté de 100 milliards d'euros a été annoncé.

Il est destiné à relancer l'activité économique grâce à un arsenal de mesures concernant des secteurs aussi variés que la transition écologique, la compétitivité des entreprises, la cohésion sociale et territoriale, la culture... Ce plan a pour objectif de revenir, dès 2022, au niveau de richesse d'avant la crise de la Covid-19 et de préparer également la transformation économique de la France pour 2030.

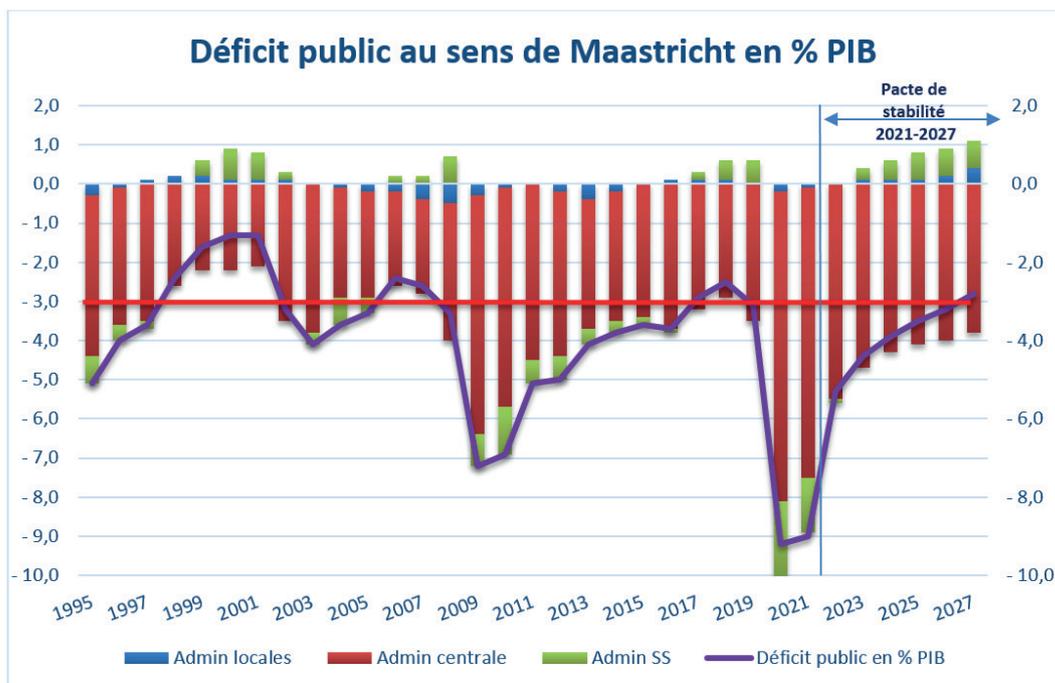
Enfin, à l'automne dernier, par un plan massif de 30 milliards d'euros programmé sur une durée de dix ans, le Gouvernement a souhaité répondre aux fragilités révélées par la crise sanitaire en matière de souveraineté industrielle et de transition écologique. Baptisé « France 2030 », ce plan prend le relais des premières mesures d'urgence et du plan « France Relance ». Il est destiné à valoriser la production et l'innovation qui bénéficieront aux secteurs du numérique, de l'industrie verte, de la biotechnologie, de l'agriculture et de la santé. 8 milliards seront ainsi

consacrés à la construction de réacteurs nucléaires de petite taille, à la production d'hydrogène vert et à la réduction des émissions des gaz à effet de serre de 35 % d'ici 2030. L'accent sera également mis sur une production accrue de véhicules électriques et hybrides.

Dès 2022 seront débloqués 3 à 4 milliards d'euros, intégrés dans la loi de finances initiale. Le rebond de croissance économique annoncé pour 2022 devrait en outre atténuer le financement par la dette publique du plan « France 2030 ».

Pour ce qui concerne plus particulièrement le secteur local, la loi de finances initiale de 2022 s'inscrit dans la lignée des précédentes, le Gouvernement souhaitant assurer, sur le mandat présidentiel, la stabilité des dotations aux collectivités. Le budget 2022 acte par ailleurs le redéploiement de certains crédits du plan « France Relance ».

Pour 2022, l'augmentation de la dépense publique est annoncée à hauteur de 11 milliards d'euros, ce qui pourrait dégrader le déficit public en cas de recul des recettes attendues. Cette situation pourrait s'avérer politiquement difficile à tenir vis-à-vis de nos partenaires européens, surtout dans une période où la France assure la présidence de l'Union.



Le déficit public devrait être de l'ordre de 220 milliards d'euros en 2021, soit 9,4 % du PIB contre déjà 9,2 % en 2020.

La dette devrait représenter 117,2 % du PIB en 2021 contre 115,1 % en 2020.

La croissance est attendue en 2022 à hauteur de 6,3 %.

Avec la fin probable des mesures d'accompagnement visant à préserver l'emploi, le taux de chômage est attendu à 8 % en 2022, en légère hausse par rapport à 2021.

Secteur public local : état des lieux et perspectives financières

Les relations entre l'État et le secteur local restent en tension. Les Régions pourraient, à terme, subir une baisse de 50 M€ de leurs dotations.

Les petites communes n'ont pas toutes perçu les garanties de recettes au niveau pourtant promis dès le printemps 2020.

Les Départements restent quant à eux structurellement confrontés à une totale inadéquation entre la nature et le cycle de leurs recettes, en grande partie adossées à l'activité économique, et de leurs dépenses de fonctionnement les plus lourdes, les interventions à caractère social.

C'est dans ce contexte que le contrat dit « de Cahors » et ses éventuelles conséquences en termes de baisse de dotations ont été mis en sommeil, sans garantie que l'État ne revienne à de nouvelles dispositions de au lendemain des élections générales du printemps 2022, a fortiori si la crise sanitaire se trouvait enfin à peu près sous contrôle.

Pour la conjoncture, contrairement aux anticipations du printemps 2020, la crise sanitaire n'a pas eu jusqu'à présent de conséquence catastrophique sur les finances publiques locales.

En 2022, les recettes fiscales des collectivités devraient, pour la majeure partie d'entre elles, garder la dynamique des années 2020 et 2021, tant pour la fiscalité directe locale que pour les Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO).

Ainsi, les Régions devraient, d'une part, bénéficier d'environ 800 M€ de dynamique de TVA en 2022 et, d'autre part, les intercommunalités qui perçoivent de la TVA en remplacement de la taxe d'habitation devraient bénéficier d'au moins 400 M€ de dynamique en 2022.

Quant aux Départements, qui désormais reçoivent eux aussi près de 15 milliards d'euros de TVA en remplacement de leur part de taxe foncière sur les propriétés bâties, ils devraient globalement bénéficier d'un surcroît de recettes de TVA de plus de 800 M€ en 2022.

Parallèlement, leurs recettes de DMTO devraient rester soutenues dans l'ensemble, comme depuis le début de la crise sanitaire, et les Départements devraient également bénéficier de 10 M€ supplémentaires au titre des fonds de péréquation.

Fortes d'une épargne étant reconstituée à un niveau proche de 2019, les collectivités devraient ainsi, en règle générale, engager en 2022 une forte progression de leurs investissements.

Un aléa subsiste quant aux ressources des collectivités à moyen terme, ce sont les conditions de la réforme des indicateurs financiers, en particulier ceux que l'État mobilise pour calculer ses concours aux collectivités.

Cette réforme est rendue nécessaire par la suppression progressive de la taxe d'habitation. Elle devrait se faire à minima et sur une période de lissage courant jusqu'en 2028, afin de ne pas bouleverser les règles de calcul nécessaires à la répartition des dotations et aux dispositifs de solidarité financière entre collectivités.

A ce stade, précisément, le Comité des Finances Locales juge pertinent de ne conserver que le potentiel financier en l'élargissant toutefois à d'autres recettes de fonctionnement et de créer des indicateurs permettant de mesurer les charges objectives supportées par les collectivités, ces indicateurs s'avérant particulièrement utiles pour les Départements.

Le Conseil départemental de Vaucluse : état des lieux et prospective

▲ Des marges de manœuvre reconstituées

Depuis 2015, les dépenses de fonctionnement sont globalement en baisse (- 0,9 % en 2016, - 0,9 % en 2017, - 0,9 % en 2018, - 0,5 % en 2019 et + 0,7 % en 2020, première année de la crise sanitaire) grâce notamment à l'attribution plus rationnelle des crédits et à un suivi plus régulier et rigoureux.

En 2018 et 2019, le Département a ainsi honoré sa signature : les termes du contrat financier signé avec l'État en juin 2018 ont été respectés.

Même avec une progression, contenue, à 0,7 %, il en aurait été de même au titre de l'exercice 2020, si ce contrat n'avait pas été mis en suspens au printemps 2020 en raison de la crise sanitaire.

Ainsi, avec une évolution annuelle des dépenses de fonctionnement retenues dans le périmètre du contrat inférieure à 1,2 % l'an, le Département n'a pas été financièrement pénalisé pour l'attribution des dotations.

Au demeurant, il convient de souligner que bien avant l'instauration des contrats financiers, le Département de Vaucluse s'était inscrit volontairement dans une démarche visant à contenir ses dépenses de fonctionnement et ce, afin de dynamiser son niveau d'autofinancement.

Sur la même période observée, la progression soutenue du produit des DMTO a permis de compenser la perte de recettes de fonctionnement liée aux ponctions successives effectuées par l'État sur la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF).

Pour le Département de Vaucluse, ces ponctions se sont cependant traduites par un manque à gagner cumulé de 174 M€ entre 2014 et 2020.

Malgré cela, le Département a pu, au fil des exercices 2015 à 2020, améliorer son épargne :

- l'épargne de gestion est passée de 58,8 M€ fin 2015 à 93,8 M€ fin 2020,
- l'épargne nette est passée de 30,5 M€ fin 2015 à 68,1 M€ fin 2020,
- agrégat de référence, l'épargne brute est passée de 53,5 M€ fin 2015 à 90,6 M€ fin 2020.

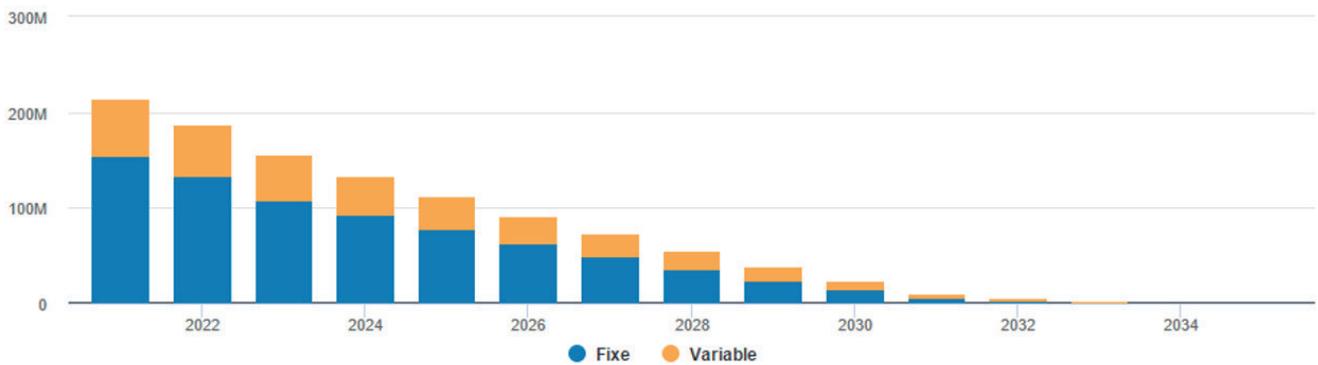
En 2020, l'épargne brute par habitant s'établit ainsi à 162 € contre 136 € pour la moyenne des Départements de taille comparable

Malgré l'impact conjoncturel de la crise sanitaire en 2020, le Département a également réduit sa dette depuis 2015 :

- l'encours de dette, à 213,5 M€ fin 2015, s'élevait à 215,1 M€ fin 2020 et s'établit à 187,4 M€ fin 2021.
- il convient de rappeler qu'un emprunt de précaution, à hauteur de 50 M€, a été souscrit en 2020 dans le contexte des premiers mois de la crise sanitaire et que le Département a obtenu en 2020 une avance de DMTO à hauteur de 3,5 M€ ; ces deux mouvements pèsent sur l'encours de dette à fin 2020
- en 2021, l'avance de DMTO a été intégralement remboursée et aucun emprunt n'a été levé ; l'encours de dette fin 2021 devrait s'établir à un montant de l'ordre de 187,4 M€.

En 2020, la dette par habitant est néanmoins de 370 € contre 433 € pour la moyenne des Départements de la même strate.

Extinction de l'encours



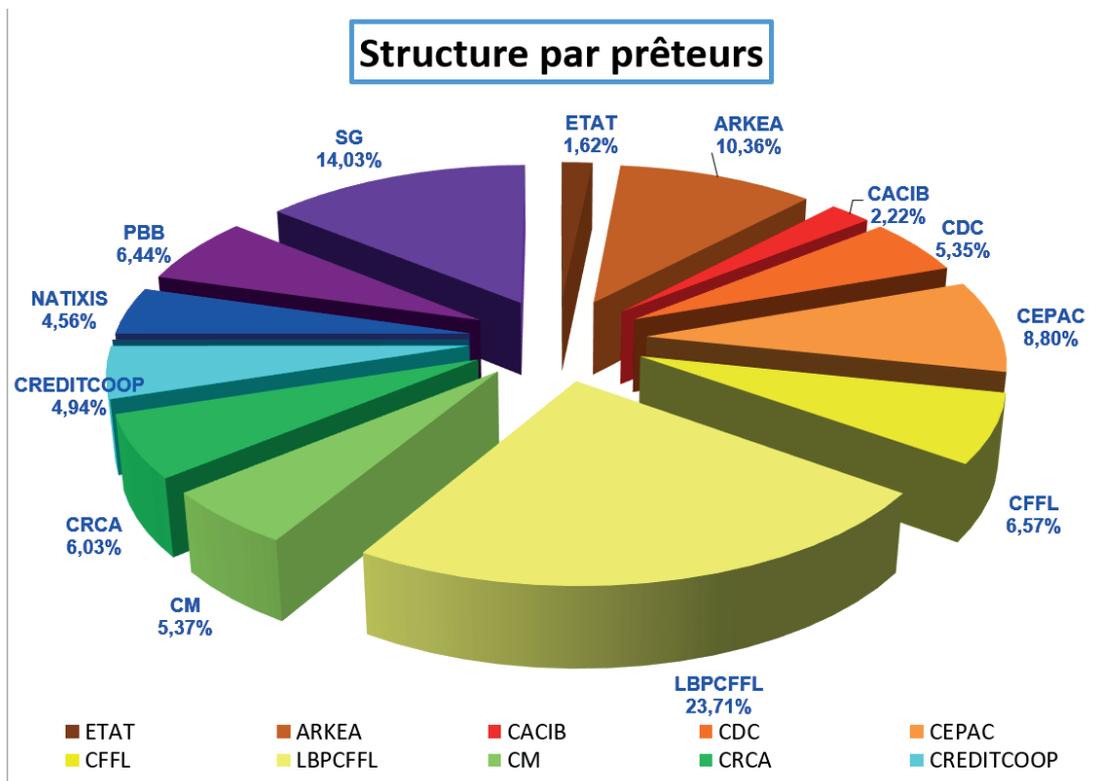
La part des emprunts à taux fixe représente 71 % de la dette, et par différence, les emprunts à taux variables 29 %.

Tous les emprunts du Département sont classés en 1A sur le tableau de la charte Gissler qui permet de mesurer le degré d'exposition d'une dette.

La dette ne présente donc aucun risque au regard de cette charte.

Le taux moyen après couverture des emprunts est de 1,7 % fin 2020 et connaît une diminution ces dernières années en raison de la baisse des taux d'intérêts et de la gestion active de la dette.

La dette est répartie auprès de 14 établissements bancaires. Cette situation permet de travailler avec la plupart des établissements bancaires et, par-delà, contribue à minimiser les risques.



Malgré le recours à un emprunt de précaution, le Département a conservé encore en 2020 une bonne capacité de désendettement avec 2,4 années contre 4,1 années à la moyenne des Départements de même strate.

Cet indicateur pour 2021 devrait se confirmer à hauteur de 2,2 années.

Cette situation financière consolidée est le résultat d'un travail régulier poursuivi depuis 2015.

L'action visant à dépenser mieux tout en optimisant nos financements devra être prolongée et optimisée

pour les mois et années à venir.

La création en 2021, d'un Bureau d'Assistance à la Recherche de Financements (BARF) s'inscrit pleinement dans cette démarche.

La bonne santé financière du Département de Vaucluse, mesurée par les indicateurs fondamentaux, est un atout pour mieux atténuer les effets de la crise actuelle.

Elle permet également d'être ambitieux et optimistes pour l'avenir et de s'engager résolument dans la réalisation des projets et la mise en œuvre des politiques publiques développées ci-après.

▲ Prospective financière : les fondamentaux financiers préservés

Les tensions internationales de ces dernières années, ainsi que leurs conséquences directes ou induites sur les économies, rendent les prospectives budgétaires et financières toujours plus incertaines et ce, pour toutes les entités, qu'elles relèvent du secteur privé ou de la sphère publique.

L'impact des éléments exogènes est aujourd'hui majeur du fait de l'interdépendance des économies.

Ces éléments extérieurs pouvant très rapidement mettre à mal des fondamentaux financiers pourtant consolidés au fil du temps, la vigilance financière doit être renforcée et s'inscrire désormais pleinement dans notre culture commune.

Réactivité et anticipation sont aujourd'hui les qualités indispensables pour la conduite d'une collectivité.

Les projections financières restent, par essence, sujettes à interprétation et nécessitent des révisions plus fréquentes. Elles sont à appréhender avec prudence et recul tant l'évolution de la situation actuelle est incertaine. Les hypothèses ayant conduit à l'élaboration de la présente prospective financière sont donc susceptibles de mises à jour plus régulières, a minima tous les six mois.

L'analyse prospective 2022-2024 repose sur les principales hypothèses suivantes :

■ En recettes de fonctionnement

Suite à la réforme fiscale visant à supprimer la taxe d'habitation, les Départements ne perçoivent plus, dès 2021, la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties, versée désormais aux communes.

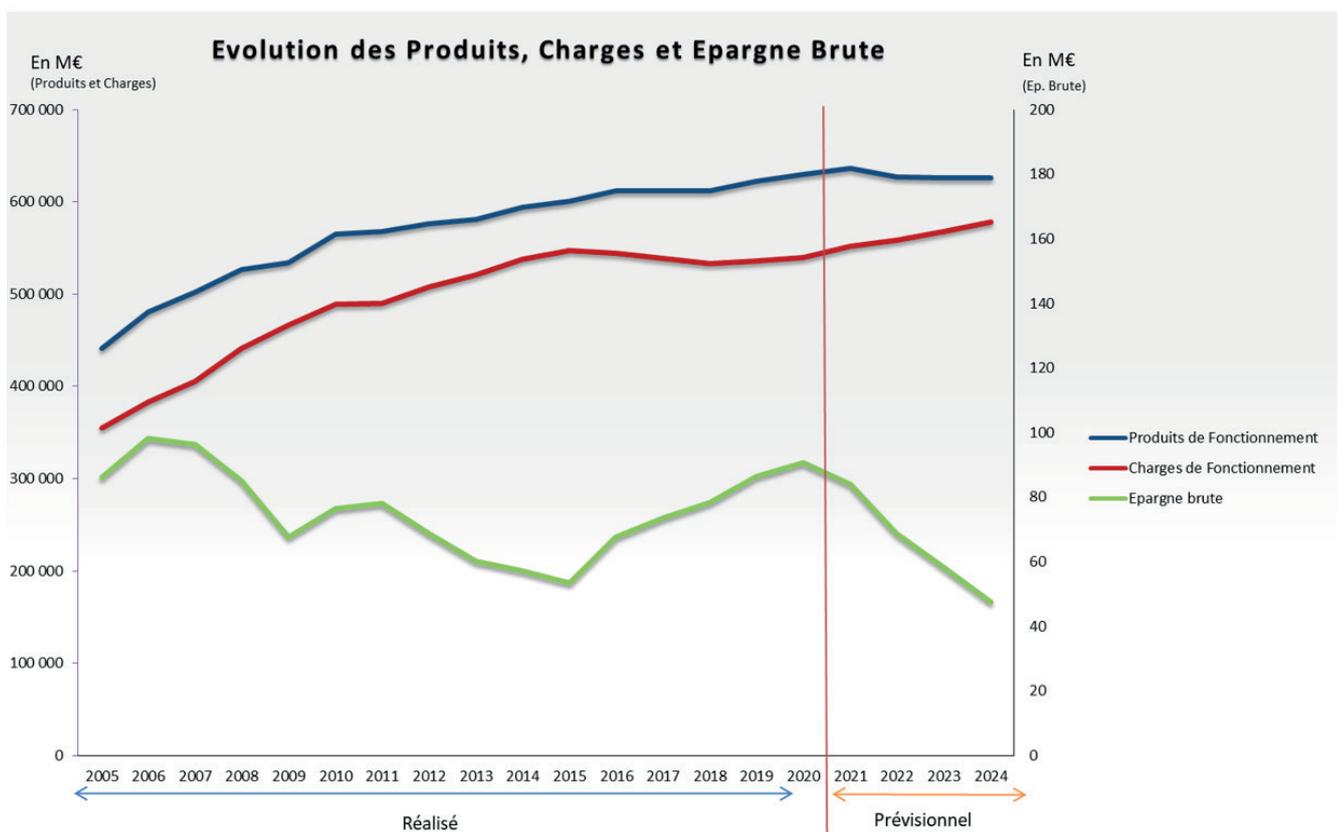
Une recette de substitution, assise sur la TVA, est attribuée aux Départements pour un montant fondé sur les bases fiscales 2020 afin de neutraliser les éventuelles augmentations de taux en 2020.

Sans élément précis sur la dynamique à venir du produit de remplacement, l'équivalent du produit de taxe foncière perçu en 2020 par le Département est reconduit a minima pour la période 2022-2024.

Le produit des DMTO, qui aura dépassé 130 M€ en 2021, est anticipé autour de 120 M€ l'an entre 2022 et 2024.

Les experts s'accordent, en effet, sur une continuité due à un marché immobilier encore soutenu et des taux d'intérêts toujours favorables.

Selon le projet de la loi de finances initiale 2022, la DGF serait relativement stable pour les 3 exercices à venir.



■ En dépenses de fonctionnement

Les charges à caractère général sont a priori stables sur la période 2021-2024, avec un repli anticipé de 0,03 % par an.

L'augmentation des charges de personnel est de l'ordre de 1% par an au maximum pour les exercices 2022 à 2024.

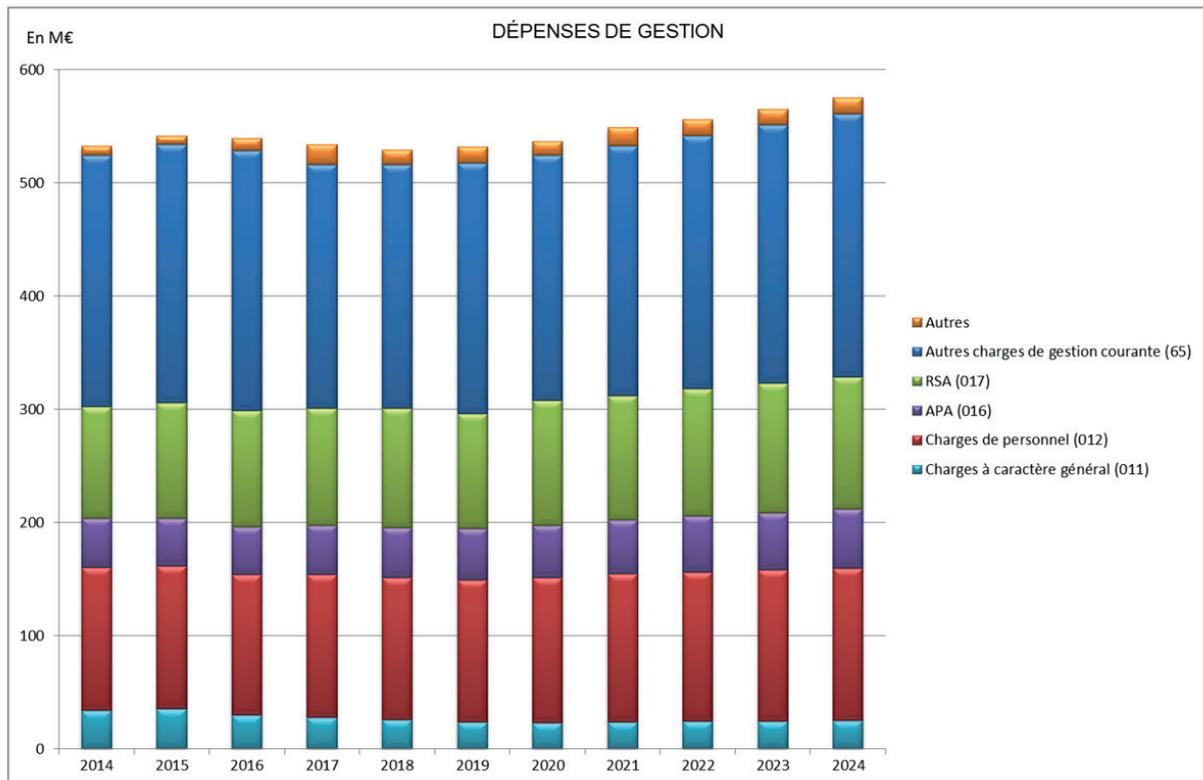
Sur cette période, les dépenses relatives aux Allocations Individuelles de Solidarité (AIS) devraient progresser, selon les estimations disponibles, d'environ 2,5 % l'an en moyenne.

Pour rappel, du fait de la pandémie, l'exercice 2020 a porté des dépenses supplémentaires en investissement (équipement des agents pour le télétravail) et en fonctionnement (masques, gel et autres équipements individuels de protection pour

les agents et pour les personnes accompagnant les personnes âgées) d'un montant global de 16, 2 M€, dont 13,7 M€ en fonctionnement.

Ces dépenses sont moindres en 2021 et, à partir de 2022, elles devraient se stabiliser, à un niveau au maximum comparable à celui de 2021, et significativement inférieur à celui de 2020.

La maîtrise de nos dépenses de fonctionnement, engagée depuis 2015, doit ainsi se poursuivre afin de préserver, au mieux, le niveau d'autofinancement et de permettre au Département d'accentuer sa politique ambitieuse en matière d'investissement.



La répartition des différents postes de charges de gestion est stable sur la période observée.

■ En recettes d'investissement

Liées notamment au volume des dépenses d'équipement, les subventions reçues resteraient d'un bon niveau sur la période 2022-2024, du fait tout d'abord de la participation de l'Europe, de l'État, de la Région, et des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) au financement de différents investissements et, d'autre part, de l'intensification de

la recherche de financements extérieurs : l'ensemble des services de la collectivité est mobilisé sur ce mot d'ordre et le Bureau d'Assistance à la Recherche de Financements, récemment créé au sein de la Direction des Finances, a vocation à catalyser l'optimisation de nos partenariats en la matière.

■ En dépenses d'investissement

Le Vaucluse a été durement frappé par la crise sanitaire.

Dès le début, les services du Département, chef de file des solidarités, se sont mobilisés afin d'assurer la continuité de ses missions de service public.

Au-delà, un effort particulier a été accompli afin, dans le cadre des compétences attribuées, d'assurer la survie des entreprises et la sauvegarde des emplois ainsi que l'accompagnement des publics en situation précaire.

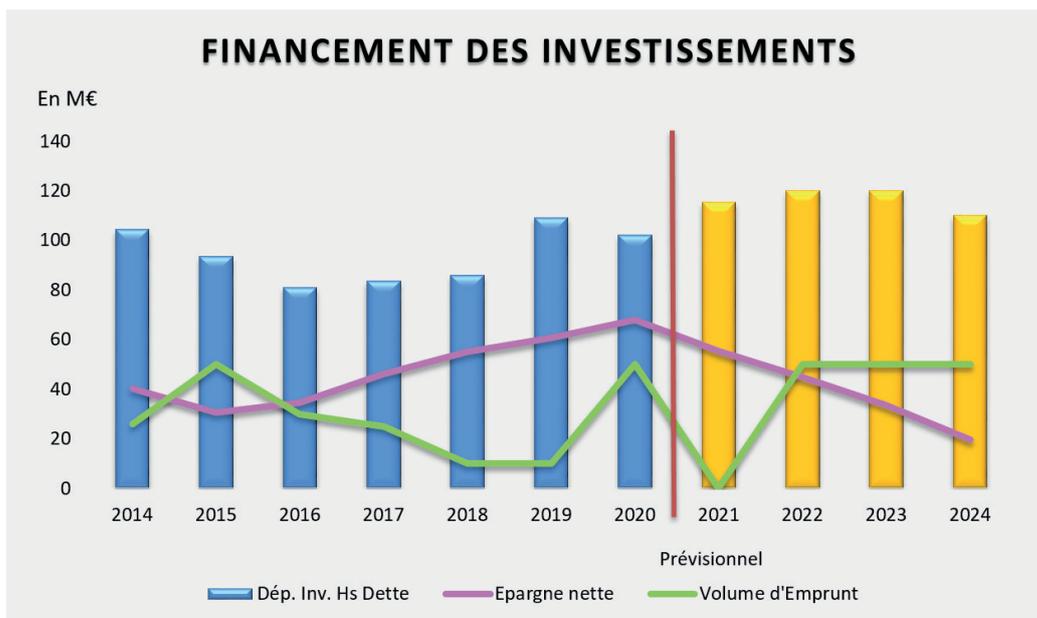
Après ce temps réussi de réaction, la collectivité départementale doit accompagner le rebond.

Investir est à ce titre le maître mot de la feuille de route du mandat. Il est ainsi prévu de porter la réalisation de nos dépenses d'équipement à un volume moyen minimal de 110 M€ l'an contre 92,6 M€ réalisés en moyenne annuelle lors du mandat précédent.

Ce programme ambitieux ne pourra être réalisé, afin de conserver nos fondamentaux financiers qu'avec une rigueur maintenue dans la gestion des deniers publics : maîtrise de nos dépenses de fonctionnement, optimisation de nos financements et recherche de nouvelles voies de partenariat ou de nouveaux modes de gestion.

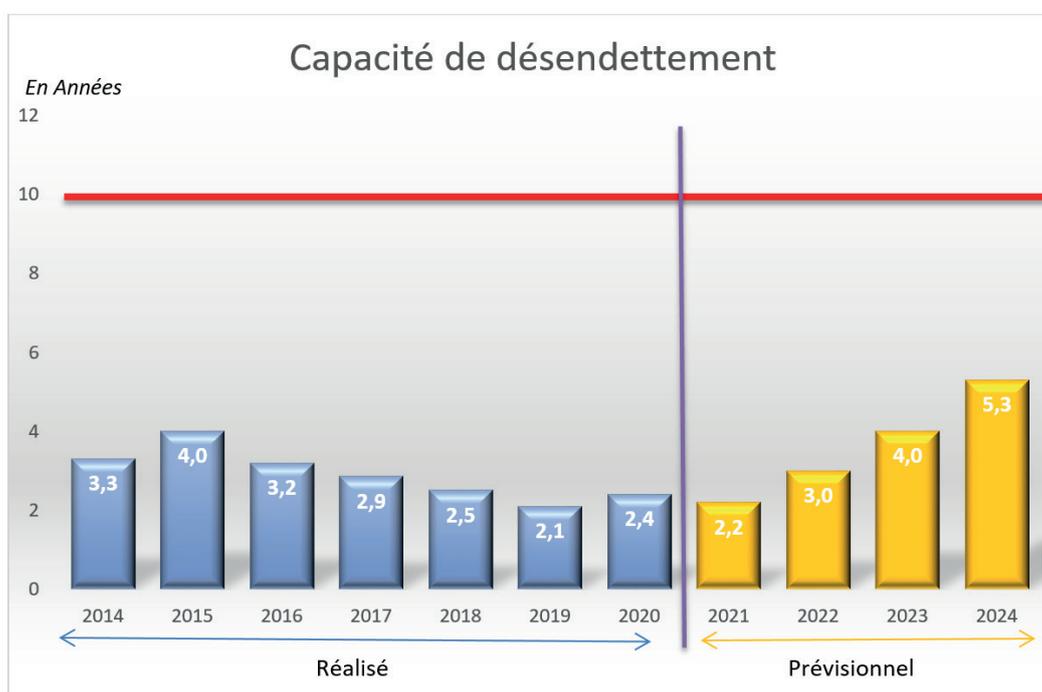
Les engagements pluriannuels envisagés par politiques publiques :

Politiques publiques	Reste à financer antérieur (AP – CP réalisés)	2022		2023	2024	Au-delà de 2024
		AP	CP	CP	CP	CP
Habitat	20,7	2,2	1,3	1,7	0,8	19,1
Environnement	24,4	4,4	3,2	1,6	1,2	22,8
Sport et Education populaire	1,0	0,5	1,2	0,0	0,0	0,3
Culture et Patrimoine	1,3	0,6	0,4	0,2	0,2	1,1
Collèges	16,0	2,7	6,6	1,3	0,7	10,1
Transports	1,0	0,0	0,5	0,1	0,1	0,3
Aménagement et Développement du territoire	93,2	9,3	17,8	18	10,9	55,8
Routes	244,7	32,7	52,9	68,5	52,5	103,5
Protection civile	4,2	6,3	2,1	2,1	2,1	4,2
Patrimoine bâti	209,8	5,4	28,2	39,7	36	111,3
Personnes âgées	0,2	1,4	1,2	0,1	0,0	0,3
TOTAL	616,5	65,5	115,4	133,3	104,5	328,8



En raison de la baisse anticipée du niveau de l'épargne, est prévu un financement par l'emprunt un peu plus prononcé pour correspondre au niveau ambitieux des investissements futurs.

Le recours effectif à l'emprunt s'effectuera, comme les années précédentes, au fil de l'eau et compte tenu de l'évolution réelle des données financières.



Au regard de l'ensemble des hypothèses retenues quant à l'évolution des recettes et des dépenses de fonctionnement, l'épargne suit une évolution tendancielle à la baisse qui explique un recours accru à l'emprunt en raison d'un volume d'investissement en nette augmentation dès 2022.

Résultat du ratio comparant l'endettement à l'épargne brute, la capacité de désendettement pourrait se dégrader très légèrement, en conservant toutefois un niveau très acceptable au regard des critères d'appréciation des autorités de contrôle, qu'il s'agisse de la Préfecture, de la Direction Départementale des Finances Publiques ou de la Chambre Régionale des Comptes.

Le tableau qui suit consolide les éléments qui précèdent pour l'exercice 2022 en une maquette budgétaire qui, à ce stade, matérialise le degré de préparation du prochain budget primitif.

En M€	BP 2021	Prévisions BP 2022	% Evolution
Recettes de fonctionnement	602,1	629,8	4,6%
- Dont fiscalité locale et reversée	428,2	457,5	6,8%
- Dont dotations et participations	155,6	155,7	0,1%
- Dont autres recettes	18,3	16,6	-9,3%
Recettes d'équipement	46,1	34,4	-25,4%
- Dont FCTVA	11,3	10,0	-11,5%
- Dont subventions d'investissement	31,1	20,5	-34,1%
Emprunts (y compris Revolving)	54,3	52,6	-3,1%
- Dont Emprunts	51,0	50,0	-2,0%
- Dont Revolving	3,3	2,6	-21,2%
Recettes totales	702,5	716,8	2,0%
En M€	BP 2021	Prévisions BP 2022	% Evolution
Dépenses de fonctionnement	559,6	571,2	2,1%
Dépenses de gestion	556,1	568,3	2,2%
- Dont dépenses d'aide sociale	187,3	198,7	6,1%
• Dont APA	47,1	50,7	7,6%
• Dont PCH	15,4	17,0	10,4%
• Dont subventions politique aide sociale	3,5	3,5	0,0%
- Dont dépenses d'insertion	123,1	121,6	-1,2%
* Dont Allocations RSA	113,0	111,0	-1,8%
* Dont subventions politique insertion	3,6	3,5	-2,8%
- Dont dépenses de personnel	130,0	131,3	1,0%
- Dont subventions de fonctionnement	12,3	12,8	4,1%
- Dont cotisation au SDIS	34,0	34,4	1,2%
Dépenses d'équipement	114,3	119,5	4,5%
- Dont équipement direct	86,0	91,0	5,8%
- Dont équipement indirect	28,2	28,4	0,7%
Emprunts (y compris Revolving)	28,6	26,1	-8,7%
- Dont Emprunts	24,5	22,8	-6,9%
- Dont Revolving	4,1	3,3	-19,5%
Dépenses totales	702,5	716,8	2,0%

▲ Optimiser la gestion des ressources humaines à court et moyen termes

Les principes suivants inspirent la politique des ressources humaines pour les prochaines années, afin de répondre aux enjeux de la collectivité et de son territoire, compte tenu des grands objectifs définis pour le mandat qui commence :

- **Optimiser la politique de recrutement**

La recherche de talents sera à cet égard coordonnée avec d'autres dispositifs RH : gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC), gestion des parcours et de la mobilité, formation, etc.

Le Département connaît en effet, comme d'autres, des difficultés à mettre en adéquation des candidatures de personnel statutaire disponible avec les profils de poste précisément qualifiés dont il a besoin.

Les difficultés se concentrent particulièrement sur certaines familles de métiers techniques, notamment informaticiens, dessinateurs, spécialistes en ouvrages d'art, ..., relevant des filières sociales, médico-sociales, ou de santé : sur les postes de médecin territorial, mais également dorénavant sur les postes d'éducateur ou d'assistant de service social, le manque de personnel formé et disponible est ressenti au plan national, y compris dans le secteur associatif ou privé.

Ces postes restent en tension malgré une valorisation récente des régimes indemnitaires.

- **Dynamiser la gestion des effectifs et du pilotage de la masse salariale**
- **Moderniser la gestion administrative du personnel**

Le pilotage de cette gestion administrative doit en particulier être optimisé dans le cadre de la démarche de transition numérique.

- **développer l'apprentissage**

Au plan national, les administrations publiques avaient en effet un retard à rattraper en matière d'apprentissage.

C'est en cours et la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique le facilite.

Le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) devenant interlocuteur unique, le processus de financement sera simplifié.

Pouvant mobiliser un budget de 80 M€ en 2022, le CNFPT financera directement les frais de formation.

D'autres mesures de simplification viendront encourager le recours aux alternants : dématérialisation du contrat, utilisation de la signature électronique, disponibilité des offres d'apprentissage sur un site unique (1jeune1solution.gouv.fr).

Pour accélérer le mouvement, le Département entend continuer à recourir aux apprentis dans ses recrutements lorsque les missions s'y prêtent.

A noter que notre collectivité accueille depuis plusieurs années des apprentis en situation de handicap.

Ce mode de recrutement permet de dynamiser les ressources humaines, de transmettre les savoir-faire, comme de créer un vivier de personnels qualifiés et formés aux métiers dans des secteurs souvent en tension.

■ Evolution prévisionnelle et exécution des dépenses de personnel

La réalisation des dépenses de personnel passe de 127,4 M€ en 2020 à 131,9 M€ en 2021 (en prévisionnel).

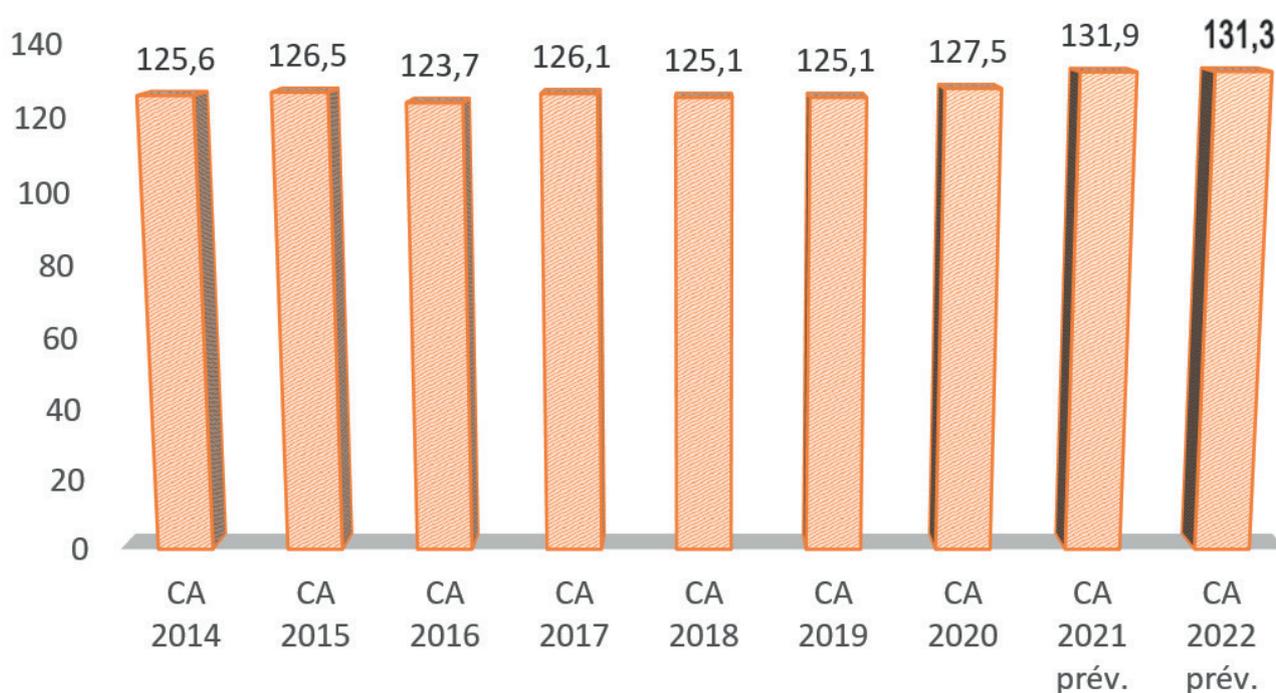
En 2022, les frais de personnel, évalués à 131,3 M€, seront notamment impactés par les recrutements effectués en 2020 et 2021, en particulier sur les métiers en tension : travailleurs sociaux, informaticiens.

Par ailleurs, ils supporteront le coût des remplacements décalés dans le temps, des créations de postes et la prise en charge des emplois aidés dans les collèges, engagée en 2021.

En ce qui concerne les contractuels, engagés au titre de la suppléance ou de renforts occasionnels, la situation sanitaire a mis la collectivité dans l'obligation d'augmenter le nombre de recrutements dès 2020 mais également en 2021.

De nouvelles mesures de gestion seront prises afin de maîtriser ces dépenses autant que faire se pourra à compter de 2022.

Dépenses de personnel au compte administratif (en M€)



■ Evolution des rémunérations

L'année 2021 est marquée par l'achèvement de la mise en place du Régime Indemnitaires tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP), qui a apporté une augmentation du pouvoir d'achat à l'ensemble du personnel, dans des proportions que retrace le tableau suivant :

En M€	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	PREV 2021	PREV 2022
Traitements des fonctionnaires	52,77	54,04	53,17	54,58	54,56	54,53	54,66	55,86	56,00
NBI	0,75	0,83	1,17	1,03	0,99	1,01	0,99	1,00	1,00
Régime indemnitaire des fonctionnaires	17,31	17,43	16,54	16,46	17,43	17,48	18,25	19,00	18,90
dont : heures supplémentaires	0,65	0,68	0,64	0,68	0,70	0,68	0,56	0,66	0,66
Rémunérations des contractuels	5,45	4,86	3,71	3,63	3,39	4,00	4,88	5,86	5,85

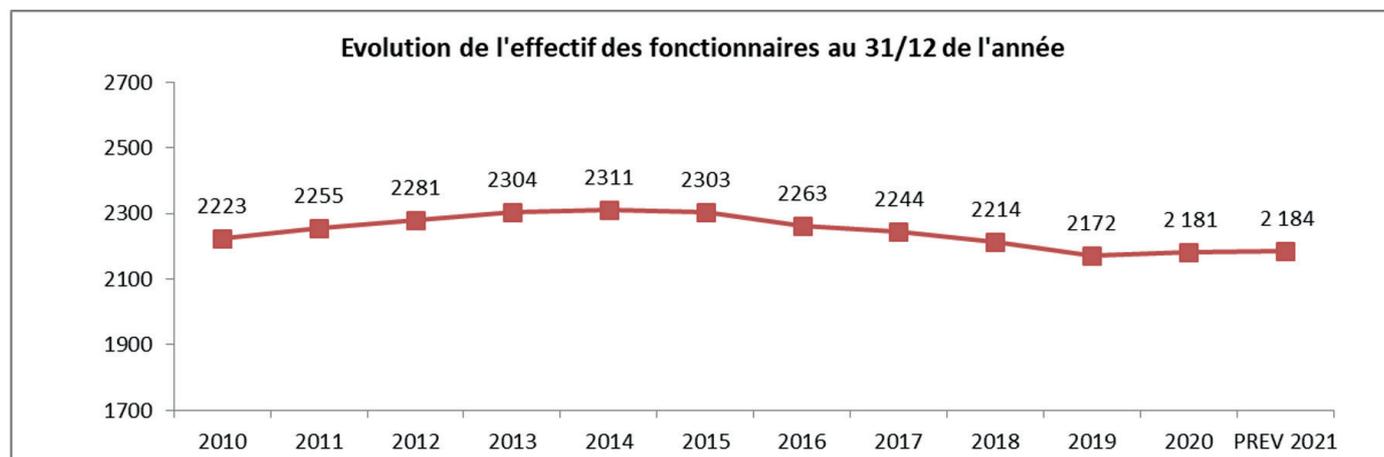
■ Evolution des effectifs

L'effectif, en baisse depuis 2015, a augmenté de nouveau en 2020 pour se rapprocher du niveau de 2016.

C'est en particulier en raison de l'impact en année pleine de l'intégration des personnels des associations Arts Vivants en Vaucluse (AVV) et Centre Laique d'Accueil et d'Education Populaire (CLAEP) de Rasteau.

Au 30 novembre 2021, l'effectif total rémunéré est de :

2 747 agents, dont 2 184 titulaires et 563 non titulaires, répartis en 95 contractuels pour un an ou plus, 280 assistants familiaux et 188 contractuels pour moins d'un an, engagés pour renfort occasionnel ou suppléance.



Il convient de noter que le nombre de départs à la retraite est quasi stable sur 2019-2021.

Nombre de départs à la retraite de titulaires

2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	MOYENNE
51	71	65	59	64	67	71	72	65

814 agents atteindront l'âge légal actuel de départ à la retraite entre le 1er janvier 2022 et le 31 décembre 2026.

La quasi-totalité des partants est remplacée, après cependant étude de chaque poste, en bénéficiant de « l'effet Noria », lié à l'âge et aux grades détenus par les agents nouvellement recrutés.

Cela représente 37,3 % de l'effectif actuel des titulaires.

Avantages concernant le remisage d'un véhicule de fonction ou de service						
	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de bénéficiaires	115	95	82	81	77	79
Montant total	142 476 €	125 000 €	105 627 €	104 138 €	80 998 €	92 107 €
Avantages concernant le logement de fonction						
	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de bénéficiaires	66	65	63	70	75	76
Montant total	130 758 €	121 798 €	114 495 €	132 077 €	131 800 €	248 156 €

Sur la période observée, les avantages concernant les attributions de véhicules ont été considérablement réduites. Ces efforts seront poursuivis en 2022.

Les orientations budgétaires : investir dans les projets, dans les partenariats et dans les compétences

Grâce à la vigilance et à l'action permanentes de tous, nous avons reconstitué, au cours du précédent mandat, nos marges de manœuvre budgétaires.

Fort d'une situation financière saine, un effort encore plus marqué sur l'investissement doit être maintenant engagé afin de rendre notre département toujours plus attractif.

Déjà riche de son histoire, de ses paysages, de son patrimoine, le Département peut et doit optimiser ses atouts et devenir une terre d'excellence.

Tout d'abord, le Vaucluse doit participer, à sa mesure, à l'effort de relance de l'économie : comme par le passé, c'est essentiellement la croissance qui doit permettre de résorber les dettes publiques.

Parce qu'il est également synonyme de création d'emplois, le niveau d'investissement sera donc renforcé dans les années à venir.

Investir plus au titre des compétences propres du Département, dans des projets qui préservent un réseau routier de qualité et qui renforcent le maillage territorial et la sécurité de tous les usagers ; investir aussi pour développer les véloroutes et favoriser les modes de déplacement doux, pour mener à bien le déploiement d'un réseau de Très Haut Débit de qualité, pour améliorer la performance énergétique des bâtiments et rénover les collèges, pour soutenir l'excellence agricole et un développement durable en Vaucluse ; investir enfin pour accompagner la lutte contre l'illectronisme.

Investir pour aider nos partenaires, communes et intercommunalités, financièrement certes, mais également par la mise en place d'une plateforme d'ingénierie destinée à faciliter l'émergence et l'accomplissement des projets locaux et à aider à la recherche de financements externes.

Investir également pour assurer les compétences de notre collectivité, chef de file de l'action sociale et médico-sociale. Depuis la petite enfance et tout au long de la vie, le Département a pour mission d'accompagner et de soulager les personnes en situation de difficulté passagère ou durable et en particulier ceux de nos concitoyens qui sont les plus vulnérables, mais il a aussi vocation à répondre de façon innovante à de nouveaux besoins, notamment en matière de couverture médicale.

Il s'agit ainsi de tout mettre en œuvre pour le bien vivre en Vaucluse de façon à répondre aux aspirations de nos concitoyens, en particulier les plus jeunes, qui ont envie de vivre en Vaucluse et de faire vivre le Vaucluse.

Forts de cette adhésion, c'est donc tous ensemble, une nouvelle fois, que pourront être menées à bien les politiques publiques qui vous sont proposées pour les années à venir à travers les orientations qui suivent.



2. INVESTIR POUR LE VAUCLUSE

Pour les prochaines années, le Département affirme son engagement dans plusieurs nouveaux chantiers qui transformeront durablement notre territoire.

■ Investir dans de grands projets

Le Département souhaite mener une politique de grands travaux qui se révèle dans l'exemple des projets d'envergure que sont notamment la construction du pôle de recherche et de conservation du patrimoine vauclusien ou encore une nouvelle Maison Départementale des Personnes Handicapées.



Les nouvelles archives départementales à Agroparc

Les archives départementales vont quitter leurs locaux historiques du Palais des Papes qui sont devenus trop exigus et ne répondent plus aux normes de conservation actuelles.

Le Département va donc construire un nouveau « Pôle de recherche et de conservation du patrimoine vauclusien » de 10 600 m² à l'architecture élégante et moderne qui sera situé sur la zone d'Agroparc à Avignon où il accueillera les 40 kilomètres linéaires de documents conservés aux archives départementales mais aussi une partie des archives du Grand Avignon.

Ce futur Pôle de recherche et de conservation hébergera également le service d'archéologie du Département et ses réserves, actuellement réparties sur trois sites, ainsi que le Centre de Conservation archéologique de l'État. Il abritera enfin les réserves de certains musées départementaux. Cette démarche de mutualisation, défendue par le Conseil départemental, permet d'éviter à la fois la construction et la gestion de plusieurs bâtiments et l'éparpillement de fonds patrimoniaux.

La structure faite de matières nobles (béton, bois, terre cuite) ainsi que le traitement paysager de grande qualité seront en harmonie avec l'environnement proche de l'édifice. Il est à noter qu'un programme de valorisation culturelle sera lancé sur la thématique du futur départ des Archives du Palais des Papes (escape game, soirées du patrimoine, exposition).

- **Etudes** : jusqu'à la fin 2022
- **Travaux** : 2023-2024
- **Budget** : le Conseil départemental, maître d'ouvrage unique de l'opération, financera cet investissement (études et travaux) à hauteur de 33 M€, avec une participation de l'État à hauteur de 2,16 M€, pour la partie Centre de Conservation et d'Études, et du Grand Avignon de 896 000 € pour ses propres archives.





Une nouvelle Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) pour 2024

Le Département construira d'ici 2024 un nouveau bâtiment, d'une surface de 38 000 m², qui abritera une MDPH plus vaste, plus fonctionnelle et plus moderne mais également la Direction des Personnes Agées et des Personnes Handicapées afin d'assurer une meilleure cohérence entre les deux services qui concernent souvent un même public.

Ce bâtiment sera situé à proximité du site Limbert à Avignon qui accueille les services du Pôle Solidarités du Département, ainsi que de l'Espace Départemental des Solidarités (EDeS) d'Avignon Est.

Cette restructuration augmentera les surfaces des locaux, améliorera la performance énergétique, permettra de mieux accueillir le public et d'assurer l'accessibilité de tous les usagers, tout en conservant un ensemble de services du Pôle Solidarités en plein cœur d'Avignon pour permettre aux équipes médico-sociales de travailler dans les meilleures conditions.

- **Démolition du hangar Souvet** : 2022
- **Travaux** : 2023-2024
- **Budget** : 14,8 M€

■ Conduire des projets routiers ambitieux et entretenir la qualité du réseau pour une mobilité responsable

Le réseau routier du Vaucluse compte 2 330 km de voirie, 1 175 ponts et 1 200 murs de soutènement. Garantir la qualité de ces aménagements et son entretien répond à des enjeux de sécurité et de confort pour les usagers, d'attractivité du territoire mais aussi de préservation de la biodiversité et des ressources. L'organisation territoriale des services routiers du Département en proximité permet une connaissance fine de l'état du réseau routier, une programmation adaptée et une réactivité accrue pour l'entretien des chaussées, de la signalisation, des dépendances vertes et des véloroutes.



Un nouveau système d'échanges au carrefour de Bonpas

Le carrefour de Bonpas constitue un nœud routier à l'intersection de l'A7, de la RN7 en provenance d'Avignon, de la RD 900 en provenance de Cavaillon et d'Apt et de la RD7N venant des Bouches-du-Rhône.

La configuration de ce carrefour est inadaptée à l'importance des trafics.

Chaque jour, 30 000 véhicules se retrouvent bloqués ou ralentis dans ce qui s'avère être un véritable entonnoir.

Il en résulte d'importantes nuisances pour les riverains, les usagers et des reports de trafic sur des axes non dédiés à cet usage aux heures de pointe.

Le projet prévoit l'aménagement d'une liaison directe entre la RN7 (Avignon) et la RD 900 (route d'Apt), associée à la création de nouvelles bretelles et de deux giratoires pour accéder à l'autoroute A7 (Avignon Sud), ainsi qu'au pont de Bonpas (direction Bouches-du-Rhône) afin de fluidifier au maximum la circulation.

- **Concertation** : automne – hiver 2021
- **Enquête préalable à la déclaration d'utilité publique** : premier trimestre 2023
- **Démarrage du chantier envisagé** : 2024 pour 3 ans au minimum
- **Budget** : 25 M€ avec une participation du Département de 9,5 M€ (15,5 M€ pour l'État et la Région Sud)





La déviation de la RN7 à Orange

Le centre-ville d'Orange est traversé par près de 15 000 véhicules chaque jour dont 10% de poids-lourds. Le projet de déviation de la RN7 à l'est d'Orange est aujourd'hui déclaré d'utilité publique.

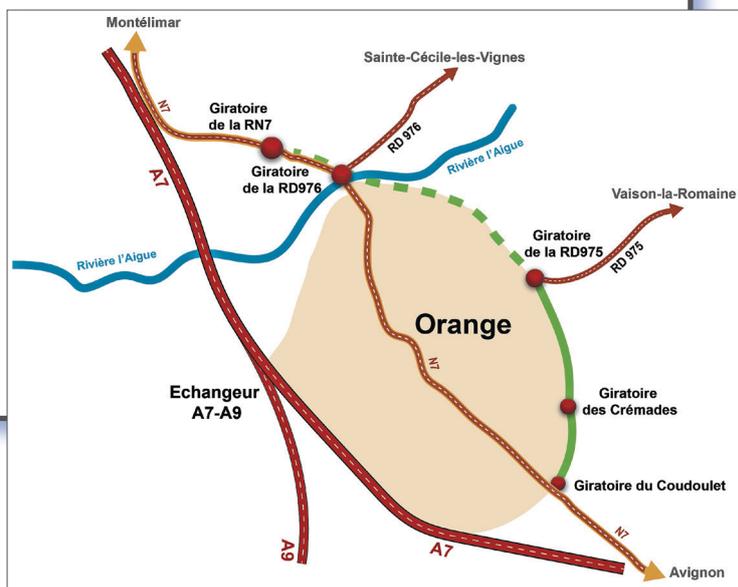
Dans le cadre du Contrat de Plan 2015-2020, le Département réalisera, en lieu et place de l'État (maîtrise d'ouvrage déléguée), la partie Sud de cette déviation (sections 1 et 2 soit 3,1 km).

Cet aménagement s'inscrit dans la réalisation d'un itinéraire de liaison structurant entre la vallée du Rhône et le bassin vauvonnais.

Il permettra d'améliorer fortement l'accessibilité des quatre cantons du Nord Vaucluse (Orange, Bollène, Valréas, Vaison-la-Romaine) depuis Avignon ou l'A7.

Le partenariat financier sur cette opération associe l'État, la Région Sud, la Communauté de Communes Pays Réuni d'Orange, la ville d'Orange et le Conseil départemental.

- **Procédures réglementaires : 2022**
- **Démarrage des premiers travaux préparatoires : au cours du second semestre 2022**
- **Durée des travaux : 4 ans**
- **Budget : 50 M€** dont 21 M€ du Conseil départemental



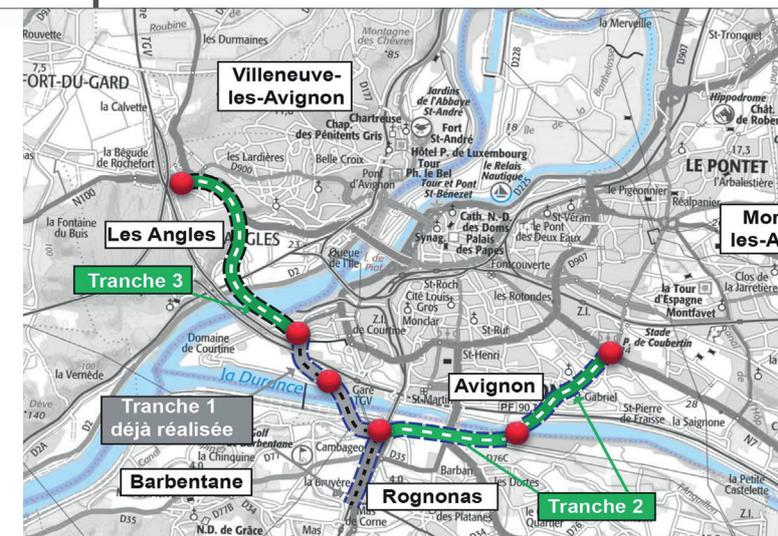
Accompagner la poursuite de la LEO

Ne variant pas de position, le Département soutient la réalisation de la tranche 2 de ce projet de Liaison Est-Ouest (LEO) pour un contournement de l'agglomération d'Avignon, à

savoir la section comprise entre Rognonas et le carrefour de l'Amandier, d'une longueur de 5,8 km en deux fois deux voies.

Cette opération est sous maîtrise d'ouvrage de l'État, auquel revient la responsabilité, en lien avec l'ensemble des collectivités concernées, de faire aboutir ce projet vieux de plusieurs décennies.

Le Département de Vaucluse a confirmé son engagement sur le plan financier à hauteur de 14,72% du montant des travaux, soit 21 M€.



▲ Les projets lancés qui seront poursuivis

Dénivellation du passage à niveau de «Petit Palais»

En attendant la réalisation de ces grands aménagements, le Département poursuit la sécurisation de la RD900 et va engager la dénivellation du passage à niveau n°15 à «Petit Palais», entre l'Isle-sur-la-Sorgue et Cavaillon, qui constitue l'un des passages à niveau les plus dangereux de la région compte tenu de la fréquentation de la route notamment en période estivale.

L'ensemble des autorisations environnementales ont été acquises et les acquisitions foncières ont été menées ; le plan de financement (14,9 M€) a enfin pu être bouclé dans le cadre du plan de relance et du Contrat de Plan État-Région (CPER). Cela va permettre un démarrage des travaux dès 2022 avec d'abord la réalisation d'un giratoire avec la RD24 à « Petit Palais » puis la réalisation du pont sur la voie ferrée d'ici fin 2024.

Continuer d'agir pour une meilleure sécurité routière

Assurer la sécurité des usagers est un enjeu majeur auquel répond le Département.

Au quotidien, les patrouilles et astreintes des centres routiers surveillent le réseau et maintiennent sa viabilité. Les analyses de terrain réalisées par les agences et le bureau sécurité routière, en lien avec les forces de l'ordre, permettent d'apporter les solutions les plus adaptées pour améliorer la sécurité du réseau.

De plus, les résultats du diagnostic routier et la connaissance de terrain des agences routières, permettent d'établir une programmation pluriannuelle actualisée d'entretien des chaussées. L'utilisation et l'expérimentation de techniques diversifiées et adaptées au type et trafic des routes seront poursuivies. Le déploiement du nouveau Système d'Information Routière (SIR), couplé aux outils métiers (ouvrages d'art, accidentologie, signalisation...) constitue pour les gestionnaires et concepteurs une aide précieuse à la décision pour l'entretien et l'aménagement du réseau.

Enfin, les actions de sensibilisation (campus sécurité routière dans les collèges, campagnes de communication grand public...) se poursuivent avec les partenaires publics ou privés afin de changer les comportements pour toujours plus de sécurité.

Développer les véloroutes

Le Département poursuit son engagement dans la réalisation des trois véloroutes structurantes au niveau départemental et régional. 192 km de véloroutes sont en service fin 2021. 20 km de plus sont prévus pour 2022. L'année 2022, comme l'année 2021, verra les crédits d'investissement dédiés à cette action fortement augmenter (+ 385% en 2 ans) et permettra ainsi l'ouverture de nouvelles sections (Carpentras / Pernes-les-Fontaines / Velleron).

Des travaux exceptionnels vont également être engagés sur la ViaRhôna entre Sorgues et Avignon (franchissement du Rhône) permettant d'envisager un achèvement complet de celle-ci à l'horizon 2023. Le Département s'appuiera sur un financement conséquent de l'Europe.

Favoriser le covoiturage et les mobilités actives

Le Schéma Départemental de Développement du covoiturage sert de cadre au Département pour aménager et labelliser des sites dédiés à cette pratique. Le réseau d'aires de covoiturage se met en place en liaison avec les communes et les intercommunalités pour mailler l'ensemble de notre territoire et faciliter les connexions intermodales.

De plus, l'adoption de son Plan Départemental de l'Administration (PDA) permettra d'inscrire les déplacements des agents départementaux dans une stratégie de développement durable.



Des pratiques routières respectueuses du développement durable

Dans le cadre de son Agenda 21 et de la convention passée en 2020 avec la profession, le Département accroit l'utilisation de techniques d'entretien des chaussées moins consommatrices en matières premières, tant en entretien qu'en travaux d'aménagement : retraitement en place, enrobés minces, enduits, PATA (Point A Temps Automatique)... L'élaboration de documents de gestion durable (gestion des déchets routiers, aménagement et entretien des aires de repos) se poursuit (plan de gestion des arbres d'alignement...). La campagne de sensibilisation sur les déchets est renforcée. La création d'un crapauduc sur la RD942 à Mormoiron, en lien avec le Centre d'Études et d'expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement (CEREMA), dans le cadre de la « Trame Turquoise » (plus de précisions p.44) sera concrétisée.

Pour un avenir durable



■ Permettre aux collégiens de travailler dans les meilleures conditions

Parce qu'accompagner les jeunes, c'est préparer l'avenir en Vaucluse, le Conseil départemental agit pour l'éducation et l'épanouissement des collégiens. Le Département se mobilise pour offrir à nos collégiens les moyens de construire le monde de demain.



Trois rénovations prioritaires pour les collèges

Le Département va poursuivre son engagement pour la rénovation et la modernisation des collèges afin de permettre aux enfants et aux équipes éducatives de travailler dans les meilleures conditions possibles.

Le chantier au **collège Saint-Exupéry à Bédarrides** a été initié et se poursuivra. 6,6 M€ (dont 1,5 M€ financés par le plan de relance de l'État), seront investis pour améliorer le confort thermique et l'étanchéité, créer un pôle sciences et technologies, rénover l'entrée principale et l'accueil, réaménager les sanitaires et le préau.

La fin des travaux est prévue à la rentrée 2023/2024.

A l'été 2022, le **collège Lou Vignarès à Vedène** profitera d'une rénovation globale qui permettra à l'établissement de devenir plus confortable et économe en énergie. Plusieurs nouveaux espaces seront créés comme un foyer des élèves, une salle informatique ou une salle polyvalente. Le coût de cette réhabilitation s'élèvera à 12,2 M€ dont 535 000 € seront apportés par l'État.

Enfin, à la **cité mixte Charles de Gaulle à Apt**, de lourds travaux seront entamés à partir de Pâques 2022. Il s'agira de restructurer les bâtiments, de revoir l'espace de restauration, de réhabiliter les espaces extérieurs et les cheminements mais aussi d'améliorer les qualités énergétiques et thermiques. Le Département investira 10,8 M€ pour ce chantier prévu sur trois années.



▲ Les projets engagés qui seront poursuivis

Le programme permanent d'entretien et d'amélioration des collèges

Des opérations d'envergure concerneront également d'autres établissements du Vaucluse en phase études avec les réhabilitations de la Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté (SEGPA) du Lavarin à Avignon, des collèges Alphonse Daudet à Carpentras, Jules Verne au Pontet, Joseph Vernet à Avignon, Charles Doche à Pernes-les-Fontaines, ainsi que la réhabilitation de la demi-pension du collège Vallée du Calavon à Cabrières d'Avignon.

Le Département aura toujours pour exigence un entretien performant des collèges dont il a la responsabilité. Tous les ans, les programmes de travaux porteront sur les grosses réparations qui garantissent une maintenance préventive et corrective avec un accent particulier sur :

- la performance énergétique des équipements techniques liés à l'exploitation (réfection de chaufferies...),
- le clos et couvert des bâtiments (isolation, étanchéité...),
- la mise en conformité technique, électrique, ascenseurs, incendie, portails automatiques...,
- l'aménagement extérieur : réfection de cours de récréation et de parkings, création de préaux,
- les aménagements et restructurations liés aux évolutions pédagogiques (espaces scientifiques...) ou sanitaires (traitement des déchets),
- les travaux d'accessibilité handicapés : mise en œuvre de l'Ad'AP, agenda d'accessibilité programmée.

Le budget participatif pour les 54 collèges

La démocratie participative est un levier important aux yeux de la collectivité. Aussi, le Département a mis en place depuis 2020 un budget participatif, à destination des 54 collèges publics et privés. Ce dispositif vise à associer les membres de la communauté éducative et à les aider à financer des projets portés par chaque établissement.

Au vu de la réussite du premier budget participatif, une nouvelle opération pour les années 2022-2023 est dotée cette fois d'un budget total de 810 000 €. Cela représente une enveloppe disponible de 15 000 € pour chaque collège candidat.

L'amélioration continue du service de restauration scolaire

Depuis plusieurs années, la collectivité poursuit son engagement pour la qualité des repas des collégiens et notamment la valorisation des circuits courts à travers le dispositif Agrilocal84. Aujourd'hui, la collectivité engage une démarche de labellisation des restaurants scolaires.

Après l'acquisition du logiciel de gestion de la restauration collective, les sites de production seront équipés d'une tablette pour le suivi des achats et la traçabilité des aliments.

La mise en place d'un groupement de commandes pour l'approvisionnement est prévue. Un plan pluriannuel d'investissement sur trois ans (2021-2024) permet le renouvellement des équipements et du matériel des cuisines et des salles de restauration des collèges publics.



■ Promouvoir un Vaucluse connecté

La crise sanitaire a été un accélérateur sans précédent de la prise de conscience de l'impact et de l'enjeu du numérique. Il faut aujourd'hui en tirer les leçons et savoir y lire les opportunités. Le Département de Vaucluse fait plus que jamais le choix de parier sur le numérique, un numérique accompagné, inclusif, ne laissant personne sur le côté. Un numérique permettant de moderniser tout le territoire, d'en révéler les potentialités et d'en augmenter l'attractivité.

Le boom du télétravail, accéléré par la crise sanitaire, permet au Vaucluse de concurrencer les grandes métropoles dans l'attraction des pôles économiques et de leurs travailleurs. L'excellente couverture Très Haut Débit (THD) ajoutée à sa position géographique donne à notre territoire des atouts majeurs d'attractivité. Le Conseil départemental entend bien valoriser ces opportunités pour continuer à attirer ainsi investisseurs, touristes et nouveaux habitants.

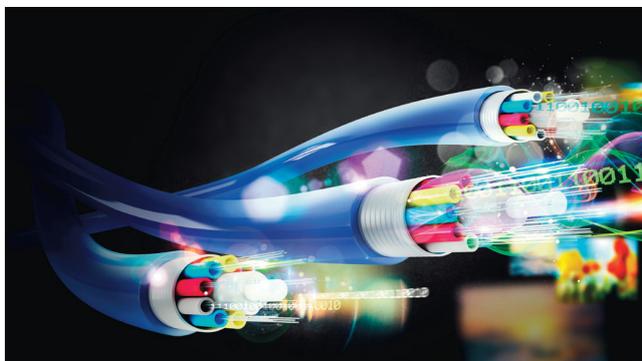
▲ Priorités d'action maintenues en 2022

La mise en œuvre du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) pour un territoire 100% THD

En 2022, le déploiement de la fibre optique sera finalisé pour la zone d'initiative publique et des actions seront déployées en faveur du développement des usages et des services numériques.

Près de 116 000 foyers vauclusiens et 105 communes sont déjà raccordables au réseau fibre optique par le Département et ses partenaires, soit 94% de la zone publique qui compte au final 123 295 foyers.

Le réseau départemental dépasse désormais les 31 000 foyers raccordés. L'exploitation du réseau est au cœur des préoccupations du Département et de son délégataire, Vaucluse Numérique, pour assurer un service de qualité aux usagers.



Un réseau Wi-Fi touristique départemental

Après une année 2021 consacrée aux études préalables et à la définition du projet, il s'agira, pour 2022, de procéder au déploiement des équipements de 172 sites touristiques en bornes Wi-Fi et de mettre en service la web application «Explore Vaucluse», permettant la découverte du territoire. Une campagne de communication sera organisée avec Vaucluse Provence Attractivité et les acteurs du tourisme pour garantir la notoriété du réseau. Ce réseau Wi-Fi touristique permettra un accès à Internet nomade et gratuit pour tous, Vauclusiens et touristes, et renforcera ainsi l'attractivité des sites qui font la richesse de notre territoire.

Le projet, estimé à 1,4 M€, bénéficiera de plus d'1 M€ d'aides européennes.

Les collèves à l'heure du numérique

Le Département poursuivra en 2022, les actions inscrites au Schéma Numérique des Collèves 2021-2024 (SNC3). Après la mise à disposition de 14 000 ordinateurs portables à tous les élèves de sixième du Vaucluse (public comme privé) et tous les collèves scolarisés en réseau d'Education Prioritaire (REP) à la rentrée 2021, la deuxième vague d'équipement numérique individuel des collèves se poursuivra avec un objectif d'équipement de tous les niveaux en 2024, soit au total environ 24 000 élèves du public et 6 000 du privé sans oublier les enseignants.

Le coût estimé du SNC3 est de 26,4 M€. Le Fonds Social Européen (FSE) et le fonds REACT-EU ont été sollicités.

Les services du Département accompagnent également une démarche de centralisation des serveurs des collèves afin d'en accroître la sécurité.

Des bornes Wi-Fi continueront aussi d'être installées progressivement dans les collèves publics afin de permettre une connexion Internet optimale dans tous les établissements.

Cette stratégie d'investissements récurrents accompagnée de coûts de fonctionnement liés à la maintenance répond à l'objectif fort du Département de réduire concrètement la fracture numérique et de mettre ce numérique au service des apprentissages en accompagnant le changement de culture pour tous.

Le soutien à la médiation et à l'innovation numériques

L'année 2022 participera à apporter un appui financier aux acteurs en charge de l'accompagnement des Vauclusiens en matière de médiation numérique (associations, communes et EPCI).

Dans le cadre du plan de relance « Plus en avant », un second appel à projet « volet numérique – télé-enseignement » sera lancé courant 2022 pour soutenir les projets d'investissement des structures publiques ou associatives qui mènent des actions de télé-enseignement via des supports numériques.



Le numérique pour tous

Pour ne laisser personne sur le bord du chemin, le Département s'engage dans une politique volontariste en matière d'appropriation des usages du numérique et de lutte contre la fracture numérique et l'illectronisme.

Il recrute, dans le cadre du plan de relance, des conseillers numériques, qui ont vocation à intervenir sur le territoire pour aller au-devant des publics en difficulté et mettre en place des ateliers de sensibilisation au numérique.

Aux côtés des Assistants en Démarche Administrative et Numérique (ADAN), ces conseillers numériques sont les piliers du réseau des acteurs de l'inclusion numérique dans notre département.

Pour un avenir durable

■ Valoriser une agriculture durable pour le Vaucluse

La question de l'eau, de la production et de la consommation locale font partie de l'agriculture et du « bien manger », des enjeux qui font la spécificité du Département et de l'identité vauclusienne. Le Département continuera d'y apporter son soutien en portant des actions en faveur de son développement : agritourisme, agro-écologie, circuits courts, investissements dans les exploitations, pastoralisme, foncier agricole...



La stratégie départementale en matière d'irrigation à l'horizon 2028

Intempéries, épisodes de gel printanier, sécheresses à répétition... le réchauffement climatique a des conséquences notables pour notre Département et va fortement accentuer la pression sur les ressources en eau.

Face à la nécessité d'agir, le Département entend faire de l'eau une priorité pour le volet agricole afin de prévenir des pénuries et d'éviter des conflits d'usages liés à l'augmentation de la demande en eau.

Pour accompagner le développement d'une agriculture moderne, durable et respectueuse de l'environnement confrontée à ces changements climatiques et plus particulièrement à ces besoins en eau, le Département conduit une étude prospective en matière d'irrigation.

A l'issue, la stratégie définira des modalités d'intervention du Département en lien avec le cadre régional défini par l'étude Prohydra 2028.

Le Département participe ainsi activement au projet de territoire des Hauts de Provence Rhodanienne piloté par la Préfecture de Vaucluse.

Le Département investira de manière conséquente pour le maintien et le développement des infrastructures d'irrigation agricoles en favorisant la mise en œuvre de la solidarité territoriale sur l'ensemble du Vaucluse.



▲ Priorités d'action maintenues en 2022

Un Projet Alimentaire Territorial (PAT) à vocation sociale et éducative

Après la phase étude, une concertation sera menée auprès des acteurs du monde agricole, des partenaires sociaux et des associations caritatives.

Cette concertation permettra l'écriture du plan d'action du PAT qui se donne déjà pour objectif essentiel de promouvoir les produits locaux de notre Département et de lutter contre la précarité en faisant partager nos productions agricoles de qualité aux publics les plus fragiles et en contribuant à l'éducation à une alimentation locale et durable.

Le développement de l'agro-écologie

Le Département poursuivra son soutien aux structures qui développent l'agritourisme, la recherche et le développement des pratiques agricoles en faveur de l'environnement.

Un nouvel appel à projets « Graines d'Avenir » 2022 aidera les investissements de modernisation durable dans les exploitations agricoles.

Le développement des circuits courts

Le développement de la plateforme Agrilocal84 sera poursuivi afin de répondre aux enjeux de la loi « Egalim », issue des États généraux de l'alimentation, dans le cadre notamment de la démarche d'amélioration de l'approvisionnement des restaurants collectifs des collèges.

Préserver les terres agricoles

Le projet sur la Plaine de la Durance à Pertuis doit être soumis à l'enquête publique. Il en suivra une phase d'éventuelles réclamations devant les commissions foncières communales et départementales.

Le projet de déviation de la RN7 à Orange, conduit par le Département, a entraîné la commande d'une étude préalable à la réalisation d'un aménagement foncier. Celle-ci sera présentée devant la Commission Communale d'Aménagement Foncier d'Orange qui décidera de la suite éventuelle de cette étude.

■ Adapter le patrimoine de la collectivité à ses objectifs

La collectivité poursuit son engagement dans une gestion dynamique de son patrimoine : valorisation de ses actifs, réduction des charges d'exploitation, cession et modernisation de ses équipements publics pour en optimiser l'usage.

▲ Priorités d'action maintenues en 2022

Des projets bâtimentaires pour l'avenir

Afin d'offrir aux Vaclusiens des lieux d'accueil de qualité et de proximité et de permettre à ses agents de travailler dans de bonnes conditions, au-delà des projets d'envergure cités précédemment, le Conseil départemental a engagé les travaux de construction de l'EDeS d'Apt, qui devrait ouvrir ses portes au second semestre 2022, de l'antenne de l'EDeS d'Apt à Sault et la réhabilitation de l'EDeS de Lassone à Carpentras. Les travaux de réaménagement des locaux de l'immeuble de Brantes à Sorgues et ceux du centre routier d'Apt vont démarrer.

Sont également à l'étude le réaménagement de l'EDeS de Bollène, la réhabilitation du site routier de Vedène, le réaménagement du Laboratoire Départemental d'Analyses (LDA) et la réhabilitation du Centre Départemental de Plein Air et de Loisirs (CDPAL) à Fontaine-de-Vaucluse.

S'agissant de la conservation du patrimoine, les travaux de restauration des façades du Palais des Papes à Avignon vont se poursuivre ainsi que les travaux de mise en sécurité des façades du château de la Tour d'Aigues.

Le Département poursuit la conduite de ses grands chantiers sous convention Building Information Modeling (BIM), une méthodologie qui considère le projet bâtiment dans son intégralité, de la programmation jusqu'à la phase d'exploitation maintenance permettant un travail collaboratif entre tous les acteurs très tôt dans le projet afin de l'optimiser au maximum.

Cette méthode comporte également la production d'une maquette numérique en 3D, véritable outil de représentation virtuelle du projet qui contient l'ensemble de ses données et détails (modélisation géométrique, informations et caractéristiques des matériaux, surfaces, volumes et quantités, équipements, espaces, etc.) et sert ensuite de support pour la maintenance du bâtiment pendant sa durée de vie.



Une gestion dynamique du patrimoine

Le Département gère un patrimoine bâti important au service des politiques publiques mises en œuvre. 151 bâtiments sont en gestion dont 9 en location.

Le Département entend maintenir son engagement dans la gestion dynamique de ce patrimoine immobilier en valorisant l'occupation du domaine public immobilier départemental pour engendrer de nouvelles recettes de fonctionnement mais aussi par la poursuite de plusieurs cessions immobilières.

Côté acquisitions, des dossiers d'envergure pour la collectivité imposeront d'obtenir la maîtrise foncière des terrains avec un rythme d'acquisition dans le prolongement des années précédentes.

En parallèle, le Département mène un programme régulier de mise aux normes, d'amélioration du clos, du couvert et des équipements techniques dans un contexte de réglementation évolutive.

Les priorités portent ainsi sur la mise en sécurité des bâtiments, la réduction des consommations d'énergie et l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap (80 bâtiments sont inscrits dans l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP)).



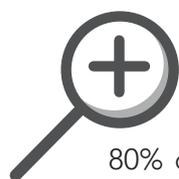
Intégrer les enjeux du développement durable dans la politique bâtiminaire

Au regard des obligations d'économie d'énergie, le Département, via sa cellule « transition énergétique » impulse une dynamique d'optimisation de l'efficacité énergétique des installations de chauffage et de climatisation des bâtiments départementaux et la réalisation des premiers audits théoriques. L'année 2022 sera marquée par le démarrage des travaux d'installation de panneaux photovoltaïques sur le site routier de Carpentras, la consultation relative à l'installation de panneaux sur 11 sites (opération identifiée France Relance).

Le Département poursuivra également les études des opérations labellisées Bâtiment Durable Méditerranéen (BDM). Cette démarche BDM vise une labellisation garantissant un niveau optimal de qualité énergétique et environnementale. Il permet de favoriser le bioclimatisme, minimiser l'impact des matériaux, réduire les consommations d'eau et d'énergie pour préserver le confort et la santé des occupants, tout en tenant compte des enjeux sociaux et économiques. Dans cette optique, le Conseil départemental de Vaucluse s'est engagé dans cette démarche de labellisation pour l'EDeS d'Apt (qui utilisera principalement un matériau chaleureux et écologique, le bois mais aussi de végétation pour former un filtre naturel entre la façade du bâtiment et le domaine public). et le Centre Départemental de Plein Air et de Loisirs (CDPAL) à Fontaine-de-Vaucluse, au niveau bronze. A l'issue des travaux, ce label vient garantir que les objectifs de qualité énergétique et environnementale visés au départ ont été atteints.

Une des vocations essentielles de la collectivité départementale est la promotion des solidarités. Chef de file de l'action sociale, la collectivité impulse une politique publique ambitieuse pour prendre soin des plus petits, des plus fragiles, accompagner l'autonomie de chacun et permettre un avenir meilleur pour tous. Représentant plus de la moitié du budget de fonctionnement, cet investissement dans l'humain et le lien social est essentiel pour l'intérêt général. Pour répondre au mieux à ses engagements auprès des Vauclusiens, le Département mise sur la modernisation de l'action sociale via des initiatives innovantes s'appuyant sur l'expérimentation pour proposer des solutions toujours plus adaptées aux besoins. Proposer de nouvelles initiatives, soutenir de nouvelles solutions, le Département investit une position innovante pour créer ce lien entre tous.

■ Continuer de protéger tout en investissant dans la prévention



Investir pour protéger mais surtout prévenir

80% du budget de la politique Enfance Famille est consacré à la protection de l'enfance. Ces coûts sont en progression, les lieux d'accueil sont saturés et les besoins augmentent.

L'enjeu, pour les années à venir, sera de faire le choix de dégager des moyens en prévention afin de réduire les entrées dans les dispositifs de protection de l'enfance et de faciliter les sorties tout en privilégiant l'intérêt de l'enfant. Faire le choix de l'investissement en amont pour éviter le pire.

Développer l'accueil des publics par un maillage territorial toujours plus en proximité, dégager les compétences humaines nécessaires aux repérages des situations préoccupantes avant qu'elles ne se fragilisent davantage, intervenir en amont sont les axes forts d'une politique préventive qui souhaite sortir d'une démarche

«guichet» pour aller davantage à la rencontre des publics afin d'intervenir plus précocement pour davantage d'efficacité.

Cette démarche ne se fera pas de façon isolée. Une collaboration entre services du Département, en multipliant les passerelles sur des projets globaux, permettra de mener des actions fortes avec le sport, la culture, l'agriculture notamment.

Cette politique de prévention s'appuiera aussi sur une solide articulation entre professionnels et un travail renforcé avec les différents partenaires du Département notamment l'Education Nationale, les hôpitaux, les communes et EPCI mais aussi les associations qui prolongent l'action publique et qui sont au plus près des publics éloignés.

Le futur schéma Enfance Famille (2022-2027) structurera ces grands axes.



▲ Priorités d'action maintenues en 2022

Accompagner la compétence parentale

Pour mieux protéger les enfants, il convient donc de mener des actions de prévention et d'accompagnement auprès des parents. L'action, qu'elle soit individuelle ou collective, sera centrée sur cette intervention précoce au service de la parentalité. Interventions dans les maternités, déploiement de consultations de PMI (Protection Maternelle et Infantile) sur l'ensemble du territoire, ateliers parents-enfants, les actions de prévention pourront prendre des formes multiples.

Repenser les dispositifs d'intervention à domicile dans le cadre judiciaire et administratif

Afin de fluidifier le dispositif d'intervention à domicile, le Département souhaite engager une révision du système de protection entre le Service d'Accueil de Protection, de Soutien et d'Accompagnement à Domicile (SAPSAD), l'Action Éducative en Milieu Ouvert (AEMO) et l'Action Éducative à Domicile (AED) afin de construire des solutions hybrides pour répondre au mieux aux attentes. Ces différents dispositifs méritent d'être repensés et redimensionnés pour en assurer leur pleine efficacité.

Le développement d'actions pour lutter contre les addictions

En 2021, la Direction Enfance Famille du Département a répondu avec succès à l'appel à projet de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) visant le développement, sur les années à venir, d'une stratégie de prévention des consommations à risque auprès des publics PMI et ASE permettant ainsi de lutter contre les addictions liées aux substances psychoactives auprès des futurs parents, parents et des adolescents confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) et accueillis en établissements/lieux de vie.

La création de places en protection en réponse à la saturation du dispositif d'accueil

Pour faire face à l'évolution des publics accueillis en protection de l'enfance, il faudra poursuivre la création de places engagée depuis 2017. Notre département connaît en effet un déficit de places en établissement : le taux de couverture en Vaucluse est de 3 places pour 1000 jeunes, en Région Sud il est de 4,6 pour 1000 et en France de 5,1 pour 1000.

Ainsi, différents types de places supplémentaires seront proposées prochainement : des places d'urgence avec la recherche d'un opérateur capable de proposer un projet novateur et des places en lieu de vie, réparties en plusieurs lieux de vie et d'accueil (LVA).

Le développement d'une réflexion en réponse à la prostitution des mineures

Avec ses partenaires que sont la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ), le Centre Hospitalier de Montfavet, les magistrats, l'association Rhéso, le Comité Départemental d'Éducation pour la Santé de Vaucluse (CoDES 84), la Direction Centrale de la Sécurité Publique, la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités, le Planning familial, le Point Ecoute le Passage, le Département a engagé une réflexion pour faire face aux conduites prostitutionnelles des adolescentes accueillies au Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille (CDEF). Cette réflexion doit aboutir à la mise en œuvre d'une action dès 2022 auprès des jeunes impactés et des professionnels qui les accompagnent, totalement démunis face à ces conduites. Rhéso, association financée par le Conseil départemental de Vaucluse, est l'opérateur privilégié.

La création d'une plateforme d'orientation

L'évolution du nombre de mineurs et majeurs accueillis dans le dispositif de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), la saturation du dispositif, malgré les créations opérées, rendent la recherche d'une place d'accueil de plus en plus difficile pour les équipes ASE en EDeS. Il convient donc de centraliser ces recherches par la création d'une plateforme d'orientation et de gestion des places disponibles. Cette gestion sera facilitée par l'utilisation d'un logiciel, GPDA, pour un coût estimé à 43 500 €.



■ Innover dans nos politiques en faveur de l'autonomie

L'évolution de la société tend vers un vieillissement démographique qui va se poursuivre et des besoins ou des attentes nouvelles qui émergent. Le maintien dans l'autonomie des personnes âgées ou en situation de handicap est une préoccupation majeure pour le Département qui s'efforce de répondre au mieux aux besoins des usagers dans la singularité de chaque situation individuelle.

▲ Priorités d'action maintenues en 2022

Soutenir l'innovation au travers d'appels à initiatives

Le message du Département auprès des porteurs de projets est clair et dicté par son rôle de chef de file : encourager et soutenir les initiatives innovantes, les solutions nouvelles pour répondre aux besoins réels de Vauclusiens en perte d'autonomie.

L'objectif est fixé : une invitation à oser, à expérimenter, à tester pour permettre aux territoires de s'adapter au service des Vauclusiens et ainsi moderniser l'action sociale pour répondre au mieux aux besoins notamment en diversifiant l'offre pour s'adapter aux demandes spécifiques et fluidifier les parcours de vie.

Le Département soutient depuis 2019 le fonctionnement d'actions innovantes et va développer cet axe en proposant également du soutien à l'investissement en innovation.

Repenser le maintien à domicile

Le diagnostic sur la recomposition des Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) vauclusiens, dont les résultats seront connus sur le premier semestre 2022, permettra de mettre en place un plan d'actions pour mettre en adéquation l'offre et les besoins.

Face à des situations particulières dont certaines restent sans réponse institutionnelle, des solutions nouvelles s'imposent. Pour y répondre, il convient d'innover, de donner plus de lisibilité à l'existant mais aussi de penser des solutions hybrides, modulaires à mi-chemin parfois entre le maintien à domicile et l'accueil en établissement dans l'objectif de mettre en adéquation l'offre et les projets individuels des personnes. Cela passera notamment par le renouvellement des Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM) avec les trois principaux SAAD associatifs du Département afin de formaliser les avancées dans ce sens et de permettre d'offrir des solutions de qualité et de proximité avec du personnel formé.

Dans la même logique, le Département entend porter une attention particulière à la reconsidération du métier d'aide à domicile et à la revalorisation de la rémunération des professionnels afin de faciliter les recrutements. Une première étape consiste à revaloriser l'ensemble des tarifs, ce qui sera chose faite dès janvier 2022.

Aider les aidants

De nombreuses personnes âgées ou handicapées dans le département sont soutenues et entourées au quotidien par leur conjoint, leurs enfants, leurs petits-enfants, leurs proches. Ces « aidants » sont parfois épuisés par la tâche qui leur incombe. Pour que leur soutien puisse perdurer auprès des personnes qui ont besoin de leur présence, des temps de répit, de pause sont indispensables.

Le Département s'empare de cette question sociétale essentielle de l'épuisement des aidants.

Une première étape est en cours pour établir un diagnostic précis afin de repérer l'état des aidants sur notre territoire et ensuite déployer les solutions les plus adaptées. En tant que chef de file de la politique publique des solidarités, le Département a un rôle de coordonnateur et d'impulseur.

Améliorer la lisibilité de l'offre existante est une première étape pour que les publics concernés connaissent déjà les solutions qui sont à leur disposition. Les dispositifs de relayage/baluchonnage permettant de soulager les aidants sont une piste que le Département souhaite investir.



Le schéma départemental de l'autonomie

2022 sera l'année du bilan des actions menées dans le cadre de l'actuel Schéma Départemental de l'Autonomie 2017-2022.

L'heure viendra, à partir de ce bilan, de dresser un plan d'actions actualisé pour mettre en œuvre les orientations définies par le Département dans ce nouveau contexte.

L'élaboration du nouveau schéma se fera avec une consultation du public, des représentants des personnes âgées et handicapées, des partenaires associatifs, médico-sociaux et institutionnels.

Ce document structurera la politique publique de l'autonomie du Conseil départemental de Vaucluse pour 2022-2027, dans une période où les enjeux sont forts tant localement que nationalement.

L'habitat inclusif

Le soutien aux dispositifs d'habitat inclusif constitue un enjeu fort du développement de la société inclusive, au cœur des politiques à destination des personnes en situation de handicap et des personnes âgées.

Permettre aux personnes âgées et/ou en situation de handicap d'habiter un lieu de vie répondant à leurs besoins et respectueux de leurs choix de vie est une ambition sociale forte.

Elle nécessite des solutions d'innovation et des équipements adaptés. L'habitat inclusif en est une réponse en permettant d'accéder à des logements indépendants, caractérisés par des espaces de vie individuels associés à des espaces de vie partagés, dans un environnement adapté et sécurisé, permettant la réalisation d'un projet de vie sociale et partagée.

Le Département peut financer des aides individuelles mutualisées entre personnes âgées ou handicapées en habitat inclusif (Allocation Personnalisée d'Autonomie, Prestation de Compensation du Handicap, aide-ménagère). Via la conférence des financeurs de l'habitat inclusif, présidée par le Département, les porteurs de projets peuvent bénéficier d'un soutien financier.

En 2022, le Département va déployer l'aide à la vie partagée qui diversifiera le panel des aides financières mobilisables pour créer un modèle économique garantissant l'accessibilité et la qualité de cette offre.

La modernisation de l'action

Le Département entend continuer la modernisation de ses services, ce qui passe notamment par le développement de téléservices pour faciliter l'accès aux prestations pour les usagers.

Pour ce faire, le Département bénéficie d'un soutien dans le cadre du plan France Relance. De plus, la Gestion Electronique des Documents (GED) via Genesis permettra à la MDPH de gérer en ligne les différentes demandes tout en assurant une meilleure accessibilité.

D'ici 2024, la GED sera aussi déployée à la Direction des Personnes Âgées et des Personnes Handicapées.

Autre exemple, les Etablissements et Services Sociaux et Médico-Sociaux (ESSMS) du secteur du handicap seront accompagnés afin d'utiliser pleinement le nouveau module informatique «Via Trajectoire» qui permet de renseigner les places disponibles, les démarches effectuées par les usagers en vue d'une admission.

C'est un outil stratégique de suivi de l'effectivité des décisions et de diagnostic des besoins en termes de création d'établissements ou d'extension de places.



■ Assurer une action sociale efficace au plus proche des Vauclusiens

La crise sanitaire a mis en exergue les difficultés sociales et médico-sociales déjà bien présentes sur notre département. Plus que jamais, la collectivité doit faire preuve d'innovation sociale afin d'adapter l'intervention du Département aux situations des usagers en s'appuyant sur le maillage territorial optimisé des Espaces Départementales des Solidarités (EDeS) qui a toute son efficacité aujourd'hui. Un travail en transversalité avec l'ensemble des directions du Département et les partenaires permet d'apporter des réponses rapides, adaptées et globales aux situations ayant notamment émergé de cette crise sanitaire. Les années à venir seront celles de la refonte et de l'adaptation des pratiques et des politiques publiques des solidarités à l'évolution des usagers dans leurs relations au service public.

Le déploiement territorial de l'action sociale et médico-sociale doit ainsi continuer à s'adapter à l'évolution de la demande des usagers. Cela implique de réinterroger les pratiques professionnelles des équipes pour mieux définir le périmètre d'intervention des agents des EDeS sur les missions globales de Protection, de Prévention et d'Insertion (PPI). Envisager, à l'échelle des Territoires d'Interventions Médico-Sociales (TIMS), un travail partenarial plus approfondi en matière de développement social local est également nécessaire.



Investir pour le retour à l'emploi

■ Accompagner les bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA)

Dans un contexte économique et social impacté par la crise sanitaire, le Conseil départemental redéfinit les dispositifs de référencement et d'accompagnement des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active pour réduire les délais d'orientation et permettre à chaque allocataire de bénéficier d'un accompagnement adapté. La collectivité reste vigilante sur l'engagement des bénéficiaires dans leurs parcours d'insertion. La modification de la procédure de réduction-sanction pour les allocataires qui ne s'inscrivent dans aucune démarche d'insertion sociale ou professionnelle, mise en œuvre fin 2021, poursuivra ses effets dans les années à venir. L'objectif est que chaque allocataire soit pleinement acteur de son parcours d'insertion.

Parallèlement, les dispositifs de contrôle continueront de se déployer, pour garantir la gestion rigoureuse du dispositif par la meilleure adéquation entre les droits des bénéficiaires et les prestations qui leur sont versées.

■ Le renforcement des engagements en matière de prévention et de lutte contre la pauvreté

Dans le cadre de la refondation de sa politique d'insertion, le Département poursuivra en 2022 le renforcement des dispositifs en faveur du retour à l'activité et à l'emploi pérenne des bénéficiaires du RSA par un accompagnement personnalisé et dynamique et par l'optimisation de l'Insertion par l'Activité Economique (IAE).

■ Le Plan Départemental d'Insertion (PDI) et le Service Public de l'Insertion et de l'Emploi (SPIE)

Le bilan du PDI 2017-2021 et les axes de la politique départementale d'insertion permettront de proposer les orientations du futur PDI 2022-2027. Par ailleurs, le Conseil départemental a répondu à l'Appel à Manifestation d'Intérêt lancé par l'État pour le SPIE au dernier trimestre 2021, pour une mise en œuvre éventuelle du projet en 2022. Pour rappel, l'ambition du SPIE est d'ouvrir le droit à un parcours personnalisé à toute personne peinant à entrer sur le marché du travail en raison de difficultés sociales et professionnelles. Le Conseil départemental, en rassemblant autour de lui un groupement d'acteurs de l'insertion, porte ainsi le projet de mieux structurer et approfondir la coordination et le maillage des professionnels autour du parcours de la personne accompagnée.

■ La mise en place d'un référentiel insertion à destination des bRSA et de leurs référents

Ce référentiel doit permettre de répertorier l'ensemble de l'offre d'insertion sur le territoire et permettre aux allocataires et à leurs référents de faire les choix adaptés à chaque parcours d'insertion.

▲ Priorités d'action maintenues en 2022

Les politiques d'exception au bénéfice des zones urbaines sensibles

Il conviendra que le Département prenne en compte le nouvel outil d'accompagnement financier des quartiers relevant de la « Politique de la Ville ». En effet, le dispositif d'État, porté par les communes ou les intercommunalités compétentes et prorogé pour l'exercice 2022 a vocation à être repensé par l'État. Dans la continuité des logiques antérieures, le Département sera sollicité pour contribuer au financement des acteurs présents dans ces territoires, au titre des actions qu'ils proposent pour les usagers les plus fragilisés. Pour le Département, la question sera de différencier ou non ses dispositifs d'intervention pour contribuer éventuellement aux politiques d'exception ciblant les zones urbaines sensibles selon d'autres critères que ceux mobilisés en faveur des actions dites de droit commun, ciblant les usagers vivant sur le reste du territoire départemental.

Soutenir les jeunes

Le Département maintient le financement du Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) qui est une aide individuelle attribuée sous forme de subvention aux jeunes en difficulté afin de favoriser leur insertion sociale et professionnelle, et le cas échéant leur apporter des secours temporaires pour des besoins urgents. Le travail mené avec les Missions locales qui en assurent le versement est efficient.

Il est cependant important que d'autres projets plus spécifiques puissent être abordés : la question de la prévention sanitaire des jeunes est un point essentiel, par exemple par la sensibilisation à l'hygiène et au soin.

La Convention d'Appui à la Lutte contre la Pauvreté et d'Accès à l'Emploi (CALPAE) est un

cadre d'action à mobiliser à ces fins pour des actions innovantes, comme il l'a été en 2021 lors de la mise en place du «kit sanitaire» pour les 16-25 ans avec le CROUS, la CPAM, et les quatre Missions locales du département.

La problématique essentielle du logement

Sur le volet de la prévention des exclusions, les dispositifs du Fonds de Solidarité au Logement (FSL) dédiés aux aides au logement seront à adapter aux nouvelles problématiques des Vauclusiens. La question du maintien dans le logement devra être repensée dans une logique d'intervention le plus en amont possible de l'endettement des usagers.

Sur le volet de l'accès au logement, un travail important doit être poursuivi en lien avec les bailleurs sociaux : la question du logement est présente dans 80% des situations de suivi social et médicosocial ; aussi, travailler à son accès ou à son maintien, en définitive à sa pérennité doit rester un enjeu fort à travers les innovations et les expérimentations.

Globalement, la mise en œuvre du Plan Départemental d'Actions pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) et du Plan Départemental de l'Habitat (PDH) se poursuivront.

Le Département portera, aux côtés de l'État, la mise en œuvre du nouveau schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage de Vaucluse, approuvé pour la période 2021-2027. Il renouvellera son accompagnement à la sédentarisation, engagé en 2020, dans le cadre du plan de prévention et de lutte contre la pauvreté.

Le Service Local d'Intervenant en Maîtrise de l'Énergie : SLIME

Ce service d'information et d'action de maîtrise de l'énergie accompagne les ménages modestes en situation de précarité énergétique. Comme pour le Service d'Accompagnement pour la Rénovation Énergétique (SARE), les actions sont financées grâce aux Certificats d'Économie d'Énergie. Les partenaires sont ALTE, CEDER et SOLIHA 84.

Le Département complète le financement, en partie grâce au Fonds de Solidarité Logement (FSL) et avec la participation des EPCI volontaires.

En 2022, le nombre de ménages à accompagner sera ajusté au regard du contexte sanitaire.

Pour un avenir durable

■ Engager une stratégie culturelle ambitieuse

Le Conseil départemental continue de décliner son Schéma départemental Patrimoine et Culture 2019-2025, document cadre traduisant l'ambition de la collectivité pour une culture de qualité et de proximité au service de l'épanouissement des Vauclusiens. Le Département s'engage concrètement dans un objectif d'accès pour tous à la culture à travers notamment l'activité de ses deux salles de spectacle et le soutien des acteurs du territoire.



Une offre culturelle équilibrée sur le territoire départemental

Avec les Chorégies d'Orange, l'art lyrique est emblématique du Haut-Vaucluse ; grâce au Festival, le Théâtre a élu domicile en Avignon. Pour mieux couvrir la diversité des formes du spectacle vivant et présenter à tous les publics une offre attractive qui favorise leur accueil dans chacun des secteurs du Vaucluse, le

Département souhaite favoriser l'émergence dans sa partie Sud d'un grand festival consacré aux musiques actuelles. Pour y parvenir, le Département s'attachera à mutualiser les énergies et les compétences des acteurs locaux intervenant déjà sur ce territoire et sollicitera le soutien de l'État et de la Région Sud.

▲ Priorités d'action maintenues en 2022

Le partage de la culture et le soutien aux acteurs culturels

Après deux années difficiles pour le secteur culturel, la création, l'accueil en résidence et l'itinérance des spectacles seront confortés. Les partenariats, la professionnalisation des enseignements et l'accès aux enseignements artistiques à tout public sera renforcé par un programme de masters classes adossé à la nouvelle saison culturelle éclectique et densifiée au Centre départemental de Rasteau. L'Auditorium Jean Moulin au Thor, rénové, déclinera une programmation expérimentale signée du Département.

L'archéologie au service de la connaissance du territoire vauclusien

L'extension de l'habilitation du service d'archéologie des âges des métaux au Moyen-Âge a été obtenue en avril 2021. Elle permettra au service de poursuivre ses missions d'archéologie préventive (diagnostics et fouilles) et d'étude du bâti, notamment en accompagnement de plusieurs projets départementaux. Les collaborations et partenariats avec les principaux acteurs scientifiques seront formalisés afin de garantir l'intégration des résultats obtenus par le service dans la recherche régionale.

La conservation et la valorisation du patrimoine

Une programmation culturelle valorisera conjointement les collections des musées et le patrimoine conservé in situ. Deux campagnes d'inventaire, à Apt et à Gordes, seront conduites

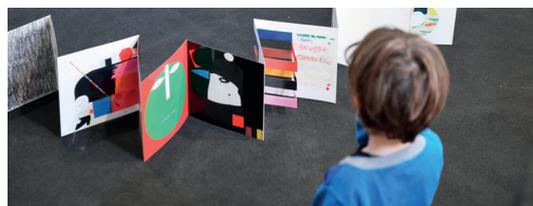
et le soutien à la restauration du patrimoine culturel sera réaffirmé grâce à la mise en place d'appels à projets.

Enfin, la réalisation d'un dispositif multimédia offrira des circuits virtuels de découverte touristique.

Encourager la lecture

Afin de développer le goût de la lecture à destination notamment de la jeunesse, le Département entend poursuivre son action en faveur de la petite enfance en soutenant les partenariats avec les professionnels du secteur et les partenaires institutionnels, pour développer des animations lecture à destination des tout-petits au sein des services de Protection Maternelle et Infantile (PMI), en soutien à la parentalité. Le Département continue de bénéficier du soutien de l'État au travers d'un Contrat Territoire Lecture (CTL), d'un Contrat Départemental Lecture Itinérance (CDLI) et du dispositif « Premières Pages », labellisation d'une politique volontaire et ambitieuse à destination de la petite enfance.

L'opération « Tous à la page » en partenariat avec des associations qui développent des ateliers pour promouvoir la lecture et l'écriture dans les collèges sera maintenue.



■ Encourager les pratiques sportives

La politique sportive du Conseil départemental de Vaucluse est à la croisée de l'excellence, de la proximité et de la solidarité. Elle participe au maillage du territoire, à son rayonnement et son attractivité et constitue un enjeu de santé tout en contribuant favorablement à la cohésion sociale. Avec l'entrée officielle de la France dans l'olympiade Paris 2024, le sport devient une vitrine exceptionnelle pour notre département.



La dynamique des Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) de Paris 2024

Labellisé « Terre de Jeux 2024 », le Conseil départemental entendra être pleinement moteur afin de faire des Jeux un héritage pour tous.

A ce jour, 25 communes vauclusiennes sont labellisées « Terre de Jeux 2024 » et deux centres de préparation aux JOP ont été retenus dans notre département.

Pour contribuer à fédérer l'ensemble de ces initiatives et permettre que l'événement de 2024 parachève une action de longue haleine qui sera engagée dès 2022 et visera une amélioration

durable de l'accès de tous au sport, aux clubs et aux équipements sportifs, le Département s'est porté candidat auprès du comité d'organisation et de l'ADF pour que le relais de la flamme olympique passe par le Vaucluse et y mette en valeur les projets innovants pour le développement du sport.



▲ Priorités d'action maintenues en 2022

Les Activités de Pleine Nature (APN)

Les APN sont un levier de valorisation, promotion et de développement maîtrisé des territoires. Le Département a adopté son Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires (PDESI) en 2021. Les aides à l'investissement pour les porteurs de projets d'aménagement des Espaces Sites et Itinéraires seront un moyen performant de la mise en œuvre de la politique départementale en matière d'APN.

Le développement de l'offre et le soutien aux pratiques sportives

Le Conseil départemental entendra maintenir et développer son positionnement de facilitateur, d'accompagnateur, de coordonnateur et d'organisateur du développement de l'offre sportive sur son territoire. Le schéma départemental 2020-2022 entrera dans sa dernière année, il fera donc l'objet d'un bilan et d'une réactualisation.

Le soutien à la réhabilitation des équipements sportifs

Le dispositif d'aides pour la réhabilitation des équipements sportifs 2020-2022 rencontre un vrai succès auprès des collectivités propriétaires. Le soutien du Département aura un réel impact positif sur le parc sportif du Vaucluse. L'appel à projets sera maintenu en 2022. Le montant global affecté à ce dispositif est de 2,5 M€ sur les trois années. Pour rappel, les équipements doivent être utilisés principalement par les collèges, ou être situés en territoire défavorisé, ou être reconnus comme structurants pour le territoire. Le Département a choisi de valoriser les projets d'équipements sportifs intégrant les enjeux du développement durable en majorant sa participation pour les projets répondant aux critères.

Le vélo, identité du Vaucluse

La mise en œuvre du Schéma Départemental Vélo (2019-2025) se poursuivra et deux nouveaux appels à projets en matière d'équipement en stationnement des lieux d'accueil et d'aménagements cyclables seront lancés en 2022.

Le Département est lauréat depuis 2021 de l'appel à projets AVELO2, lancé par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME), pour l'animation et la mise en œuvre de sa politique cyclable.

La structuration des itinéraires à enjeux par les boucles et itinéraires locaux sera poursuivie, en collaboration avec les partenaires.

Le centre de Rasteau, labellisé par les Fédérations de Cyclisme et de Cyclotourisme, portera l'ambition du Vaucluse de se positionner comme leader national du vélo gravel et du vélo d'itinérance. L'année 2022 devra ainsi permettre au Département de pérenniser cette place.

Un dispositif en faveur de la structuration d'une filière randonnée en Vaucluse

Le Département accompagnera la structuration d'itinéraires de randonnée, notamment dans la plaine rhodanienne.

Un plan d'action pour la modernisation de la signalétique sera élaboré afin de valoriser la randonnée et les activités de plein air.



■ Préserver durablement les ressources du Vaucluse

Le Vaucluse dispose d'un cadre environnemental et de ressources exceptionnelles. Le Département veillera à préserver ce capital.

▲ Priorités d'action maintenues en 2022

Les actions en faveur des Espaces Naturels Sensibles (ENS)

Les partenariats avec le Conservatoire d'Espaces Naturels PACA et le Conservatoire Botanique Méditerranéen de Porquerolles seront confortés. La révision du dispositif en faveur des ENS, au regard des nouveaux enjeux, visera à favoriser les activités liant la nature et la culture, faire émerger des projets d'ENS (Nord-Vaucluse et Vallée du Rhône...).

Un appel à projets pour le développement d'activités de découverte de la nature sera lancé à destination de publics empêchés, à l'arboretum de Beauregard à Jonquières.

Les interventions en faveur des paysages et de la nature en ville

Les travaux de réhabilitation du jardin Pétrarque débuteront dans le cadre de l'Opération Grand Site de Fontaine-de-Vaucluse.

Le dispositif en faveur des aménagements paysagers et de la nature en ville, s'articulant autour des volets « 20 000 arbres en Vaucluse » et « des jardins familiaux en Vaucluse » se poursuivra.

La gestion de l'eau

Le suivi de la qualité des eaux superficielles sera reconduit. Pour les communes, le service d'assistance technique (SATESE) sera proposé avec une prestation externalisée. Le suivi des eaux souterraines sera relancé avec 25 points de contrôle.

Les travaux de Défense des Forêts Contre l'Incendie (DFCI)

Le soutien du Département aux principaux acteurs de la défense et de la valorisation forestière sera maintenu. Après les incendies de cet été 2021 qui ont parcouru quelques 250 hectares dans la région viticole de Beaumes-de-Venise, ce soutien est plus que jamais indispensable.

Le soutien à la lutte contre les inondations

Dans le cadre du dispositif rivières, le soutien à l'aménagement, la restauration et l'entretien pour protéger les personnes et les biens sera reconduit dans le cadre du soutien global à la gestion des cours d'eau par bassin versant.



Les travaux liés à la Trame Turquoise et à la continuité écologique

Le projet se poursuivra avec la réalisation des travaux de l'ENS des mares de la Pavouyère à Mormoiron. Sont également programmées la finalisation et la mise en œuvre des préconisations de gestion et d'entretien routier sur les secteurs prioritaires, et des actions de communication. Cette Trame Turquoise est constituée par les espaces naturels qui connectent la terre et l'eau. Ces corridors écologiques sont indispensables au bon déroulement du cycle de vie de certaines espèces d'amphibiens, d'insectes, d'oiseaux ou de mammifères qui ont besoin à la fois des milieux aquatiques et des milieux terrestres. Ce projet pluri-annuel innovant renforce l'action volontariste du Département et s'inscrit dans un contexte global de transition écologique.

■ Structurer le territoire avec les collectivités locales

Le Département contribue au développement maîtrisé du territoire dans le cadre de sa propre politique d'équipements et de services mais aussi, en tant que chef de file de la cohésion territoriale, par sa participation aux stratégies foncières et au financement des projets structurants des communes et intercommunalités.

+ La mise en œuvre du programme Petites Villes de Demain (PVD)

Ce programme, impulsé par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT), vise à contribuer à la revitalisation des communes de moins de 20 000 habitants. En Vaucluse, 9 territoires PVD représentant 15 communes bénéficient de ce programme.

Le Département a signé une convention avec la Banque des Territoires pour la gestion des crédits d'ingénierie dédiés aux PVD. Il complétera cet accompagnement pour la réalisation d'études favorisant l'émergence de projets ambitieux de revitalisation.



+ « Vaucluse Ingénierie », au service des collectivités locales qui veulent investir

Pour accompagner les projets locaux, dont ceux des territoires PVD, le Département s'est engagé à mettre en place une plateforme départementale d'ingénierie publique, réseau de conseil, d'orientation et d'échanges, pour accompagner les communes et EPCI dans leurs projets de développement territorial.

En 2021, 23 partenaires experts dans leurs domaines se sont mobilisés autour du Département afin de proposer une large offre de service et de proposer un accompagnement personnalisé aux élus et à leurs équipes.

Ce dispositif devrait être opérationnel courant 2022 avec la mise en service de la plateforme numérique support et la constitution d'une équipe dédiée.



▲ Priorités d'action maintenues en 2022

Contractualisation et Contrats de Développement Territorial

Après un démarrage ralenti en 2020 par la crise sanitaire et au renouvellement des conseils municipaux, l'année 2021 a permis d'accompagner davantage de communes dans le financement de leurs projets d'investissement.

A mi-parcours de la phase contractuelle, seules 48 communes sur les 151 avaient formalisé leur Contrat Départemental de Solidarité Territoriale (CDST). L'année 2022 connaîtra donc une importante mobilisation de ce dispositif d'aide envers les communes qui constitue un effet de levier essentiel.

Au-delà de ce dispositif de contractualisation, le Conseil départemental de Vaucluse travaille à la mise en place de Contrats de Développement Territorial, élaborés en lien avec les élus des cantons concernés, afin d'optimiser encore plus

l'investissement et aménager encore mieux le territoire. L'optimisation des financements publics sera favorisée pour les projets susceptibles notamment de mobiliser des fonds européens.

Le soutien au développement rural

Au travers du Programme de Développement Rural (Liaison Entre Actions de l'Economie Rurale - LEADER), le Département continuera d'apporter son soutien aux projets inscrits dans les trois territoires bénéficiaires : Haute-Provence Luberon, Ventoux et Pays Une Autre Provence.

La nouvelle période de programmation du FEADER (Fonds Européen Agricole de Développement Rural) 2021-2027 débutera en 2022.

■ Soutenir l'action des communes et des EPCI

▲ Priorités d'action maintenues en 2022

Soutenir leur action culturelle

Le Département poursuit son soutien à la construction ou à l'extension de bibliothèques, à l'aménagement mobilier, à l'informatisation, au développement d'usages numériques, à l'acquisition d'un véhicule dédié à la circulation de documents dans le cadre d'un réseau de bibliothèques et à l'embauche de professionnels de bibliothèques.

En outre, il accompagne, par un dispositif de soutien financier, des actions ayant trait au livre et/ou à la lecture, initiées à travers tout le département soit par des communes, soit par des associations.

L'accompagnement en matière d'urbanisme

Le Département, Personne Publique Associée, participe aux études de révision des documents d'urbanisme : Schémas de Cohérence Territoriaux (SCT), Plans Locaux d'Urbanisme (PLU).

Le Département est représenté dans les commissions qui ont un impact sur les politiques départementales comme la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) ou la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels (ENS), Agricoles et Forestiers (CDPENAF).





La couverture médicale

Certaines communes du département de Vaucluse, notamment en milieu rural, peinent à maintenir une offre médicale.

Le Conseil départemental de Vaucluse travaille donc à la mise en place de dispositifs visant à optimiser la couverture médicale du département. Plusieurs pistes sont à l'étude :

- L'aide à l'installation de médecins libéraux. Le Conseil départemental viendra en appui des communes, notamment via des campagnes de communication, pour promouvoir l'attractivité du Vaucluse auprès des médecins,
- L'élaboration d'un partenariat avec l'ARS (Agence Régionale de Santé) pour favoriser l'installation de jeunes médecins en Vaucluse. En effet, la loi « Hôpital, patients, santé, territoire », votée en 2009, permet aux étudiants en médecine de percevoir une allocation à partir de la deuxième année. En contrepartie, l'étudiant s'engage à choisir une spécialité sous-représentée ou bien à s'installer pendant au moins deux ans dans une zone où la continuité médicale est menacée,
- Le financement de maisons de santé. Le Conseil départemental participera financièrement à la création de maisons médicales. Ces maisons de santé, en permettant le regroupement de médecins, voire d'équipes pluridisciplinaires, constituent une alternative pour des médecins qui hésiteraient à s'installer seul dans une commune,
- Le recrutement de médecins libéraux dans les Espaces Départementaux des Solidarités (EDeS), structures d'accompagnement médico-sociales du Département.

Ce dispositif, qui existe déjà dans d'autres départements, est à l'étude par les services administratifs. En effet, avec ses 16 EDeS et leurs deux antennes, le Conseil départemental couvre l'intégralité du territoire, ce qui permettrait d'apporter aux Vauclusiens une offre médicale de proximité.

La vidéoprotection

La sécurité ne fait pas directement partie des compétences du Conseil départemental mais elle demeure, à juste titre, une préoccupation majeure pour les Vauclusiens.

Le Département entend donc utiliser les outils qui sont à sa disposition - à commencer par la contractualisation avec les communes et les intercommunalités précédemment citée - pour agir très concrètement dans ce domaine.

Il est ainsi possible de flécher une partie importante de l'aide aux communes et aux intercommunalités vers :

- **la mise en place ou l'extension de systèmes de vidéoprotection. Le coût de ces systèmes est souvent dissuasif pour les petites communes alors même que la vidéoprotection de voie publique permet de réduire le niveau de délinquance et a un effet préventif significatif,**
- **l'équipement des polices municipales, qui constitue souvent un frein dans le développement de ces forces de l'ordre devenues essentielles en matière de maintien de la tranquillité publique.**

Pour un avenir durable



Le Département a engagé, depuis plusieurs années maintenant, la modernisation de ses services afin de s'appuyer sur les nouvelles technologies et leurs atouts pour améliorer son fonctionnement en interne. Cette volonté se poursuit en misant sur un accompagnement humain et un changement étape par étape.

■ Profiter des opportunités du numérique

La Direction des Systèmes Informatiques, bien sûr, mais aussi la Direction de la Logistique, la Direction des Ressources Humaines ou encore la Direction des Finances, toutes les directions support du Département sont en ordre de bataille pour intégrer les opportunités du numérique et faire rayonner les richesses de la modernisation du service public au service de l'action des agents de la collectivité en faveur des Vauclusiens.

▲ Des actions pour les années à venir

Poursuivre l'équipement et l'accompagnement pour la pérennisation d'un télétravail concerté

La crise sanitaire a eu un impact incomparable sur la façon de travailler des agents. Suite aux confinements et aux différentes consignes gouvernementales, le Département a dû réagir pour équiper et accompagner les services afin de leur permettre d'assurer la continuité de leurs missions à distance. L'institution a profité du fait que le télétravail était déjà en phase d'expérimentation. Certes, à très petite échelle mais cela a permis que le développement du travail à distance en période de crise se fasse aussi massivement et rapidement. La démarche n'a pas été déclenchée mais a simplement été particulièrement accélérée.

Fort de cette expérience, l'institution souhaite pérenniser cette opportunité en continuant d'équiper les agents qui ne le seraient pas encore tout en maintenant l'effort de formation et d'accompagnement pour guider les agents dans l'évolution de leur management, leurs méthodes de travail et la dématérialisation des procédures.

Moderniser les échanges en interne

Les directions support du Conseil départemental s'engagent dans la poursuite d'une politique globale de modernisation des applicatifs au service de la fluidité des échanges en interne.

La dématérialisation se poursuit dans une vision globale des circuits d'échange. De nouveaux outils et services continueront d'être développés pour répondre à cette volonté de modernisation.

En premier lieu, le Département va se doter d'un parapheur électronique qui devra être l'unique outil de signature des documents numériques.

Outil transverse, il sera ouvert pour pouvoir être connecté progressivement à toutes les applications générant des documents devant être signés.

Comme pour toute application, le parapheur permettra une gestion des droits fine des utilisateurs, des recherches d'informations multicritères et le suivi de l'activité de signature de documents de la structure au travers de tableaux de bords et d'états statistiques.

La mise en place de ce parapheur de signatures électroniques permettra d'accroître la sécurité, la traçabilité des documents et d'améliorer l'efficacité administrative et donc le service rendu en réduisant les délais de traitement pour tous les circuits de signature tout en supprimant des tâches répétitives pour les agents.

Ensuite, en connexion avec ce parapheur électronique transversal, une nouvelle Gestion Electronique du Courrier (GEC) est programmée en réponse à la solution logicielle de gestion de courrier actuelle devenue aujourd'hui obsolète.

De nouvelles fonctionnalités de gestion de courrier en termes de recherche d'informations, de classement, de travail collaboratif, de workflow, d'automatismes, de purge ou d'archivage sont également attendues de cette nouvelle solution applicative.



Afin de fluidifier les échanges entre les services et dans l'intérêt d'améliorer le quotidien professionnel des agents, la volonté de développer les outils permettant le travail collaboratif sont envisagés.

Convaincu que le travailler ensemble permettra une meilleure efficacité de l'action publique, le Département utilise les opportunités du numérique pour accroître la mutualisation et la transversalité dans les échanges.

Ce « travailler ensemble » prend également son sens dans l'effort mené par la collectivité pour travailler davantage en « mode projet ».

Cette méthode de management permet à des agents de métiers, de directions différentes de travailler ensemble pour une meilleure efficacité.

De plus, afin de faciliter toujours plus les formalités administratives, de nouveaux services numériques continueront d'être proposés.

Après la mise en place de l'outil dématérialisé de gestion des temps de travail, la possibilité de gérer en ligne via l'intranet les demandes de participation aux frais de déplacement domicile/travail, l'Espace RH continuera de s'étoffer pour faciliter les démarches des agents (modification et demande de titres restaurant, saisies des frais kilométriques, demande et modifications de Supplément Familial de Traitement...).

Une Gestion Electronique des Documents (GED) transverse ainsi qu'un Système d'Archivage Electronique sont également en voie de déploiement pour assurer une cohérence technique dans la dématérialisation de tous ces échanges.

Autre action de modernisation, le portail documentaire interne sera prochainement développé pour permettre aux agents un accès unique et facilité à une documentation professionnelle traitée, c'est-à-dire pertinente, organisée, fiable et de qualité.

Moderniser les échanges vers les usagers

Pour faciliter les démarches des usagers, le Conseil départemental de Vaucluse a créé un centre de contacts afin d'optimiser la qualité de son accueil et la relation à l'utilisateur.

Le fonctionnement du centre de contacts s'adaptera à l'usage des nouveaux téléservices et des outils de gestion et de suivi de la demande pour accompagner l'utilisateur et lui donner un premier niveau de réponse quel que soit le canal de contact privilégié (physique, téléphonique, mails, courrier).

■ S'engager dans une action durable

▲ Des actions pour les années à venir

Des véhicules responsables

Pour les déplacements de ses agents, le Département de Vaucluse continue le «verdissement» de sa flotte automobile en poursuivant son effort vers l'équipement de véhicules électriques. La collectivité anticipe ainsi la réglementation qui invite, à compter de 2022, à intégrer une part de plus en plus importante de véhicules à faibles émissions dans la flotte automobile. A partir du 1er janvier 2022, 10% des véhicules renouvelés devront être électriques ou hybrides rechargeables.

Des véhicules électriques connectés à leur borne de recharge dans un parking départemental.

A ce jour 74% des véhicules sont en pool ce qui permet aussi une mutualisation des usages.

Le déploiement des Vélos à Assistance électrique (VAE) en pool pour le déplacement des agents se poursuivra également.

Pour un avenir durable

Les bornes intelligentes

Le Département entend déployer des bornes de recharge intelligentes et communicantes pour la recharge des véhicules électriques. L'installation de ces bornes ne se limite pas une implantation physique de ces infrastructures mais implique aussi le choix de services afin de suivre ce parc destiné à la recharge.

Les capacités de ces bornes à communiquer leurs données permettront de gérer au mieux la charge du réseau, l'accès à la recharge et enfin sa facturation. Ces nouveaux équipements nécessitent de fait, en amont, un diagnostic du réseau électrique.

Le renouvellement de marchés

Dans le respect du code de la commande publique, la collectivité continue de privilégier l'achat local et l'utilisation de matériaux et produits à faible impact environnemental.

La sécurité de la donnée

Le Département poursuit également ses efforts en matière de protection des données personnelles. Au-delà de sa mise en conformité avec le règlement général sur la protection des données (RGPD), la collectivité entend disposer d'un tableau de bord permettant de piloter ses actions en garantissant la sécurisation de ses systèmes tout autant que celle des données des personnes.



